41e ANNEE (5e SÉRIE) N° 35 28 AOUT 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Amour et politique; politique et religion : Henri IV. — II. Henri IV la veille et le jour de sa mort. Deuil universel. Deuil surtout du Pape et des Jésuites. — III. D'Epernon à Bordeaux : gouverneur contre archevêque. — IV. Ancien Régime et absolutisme; gallicanisme et Révolution. — V. Les Huguenots en France à la veille des guerres de religion : la Conjuration d'Amboise. — VI. Normands; comment on peut perdre la foi; théosophie et démocratie; M. Izoulet.

I. — Le vicomte de Noailles nous a raconté, à grand renfort de documents inédits *(Revue hebdom.*, 19 et 26 janvier 1924), « la dernière passion » de notre roi Henri IV. Ce fut l'année qui précéda l'assassinat du roi; et l'objet en fut Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Entre le prince (Henri II de Condé, père du grand Condé) et Charlotte, le contrat de mariage fut signé en grande pompe, au Louvre, le 2 mars 1609 : il avait vingt ans; la fiancée, quatorze. Comme ils étaient parents « du second au tiers et du tiers au quart degré de consanguinité, » on attendit la dispense papale avant de procéder à la célébration du mariage, qui fut accomplie à Chantilly le 17 mai. Mais déjà la passion du roi s'était déclarée; et toute la Cour s'en gaussait. Il prétendait bien ne vouloir trouver auprès de Charlotte qu'une affection susceptible d'atténuer les rigueurs d'une prochaine vieillesse; mais son cœur lui faisait outrepasser les limites des convenances. Il était du dernier grotesque; et c'est une pitié que de voir la majesté royale s'avilir en pareilles niaiseries. Le pis, c'est que la jeune princesse ne prenait pas le péril au sérieux et n'était pas loin de se prêter aux enfantillages du roi. Elle s'en amusait. Un soir qu'il lui demanda de paraître à son balcon entre deux flambeaux, les cheveux flottants, elle le fit, puis, le voyant extasié d'émotion, elle éclata de rire : « Jésus ! qu'il est fou ! »

Le prince de Condé ne prenait pas l'affaire aussi gaiement. Il s'enfuit, dans le plus grand secret évidemment, une nuit de novembre, et s'en fut avec la princesse à Bruxelles quérir asile chez l'archiduc espagnol Albert.

Le mobile de sa fugue était-il vraiment ou seulement la nécessité de soustraire sa femme aux assiduités royales? On en put douter; c'était un des pires intrigants du royaume. Rentré en France après l'assassinat du roi, c'est lui qui par deux fois, sous la régence de Marie de Médicis, donnera le signal de la révolte et imposera à la reine-mère les onéreux et brutalement égoïstes traités de Sainte-Menehould (1614) et de Loudun (1616). Ecroué trois ans à Vincennes (1617-1620), il servira ensuite Richelieu et Mazarin. Mais en 1609, il n'en était pas encore au service; et même toute question passionnelle mise à part, sa présence sur territoire espagnol en un moment où toute l'Europe savait que le roi de France se préparait à entrer en guerre contre la maison de Habsbourg, ne fut pas étrangère au redoublement d'activité belliqueuse qui a marqué les derniers mois d'Henri IV.

C'est par là que cette « dernière passion » du roi se soude à la grande histoire. Le P. Coton, confesseur du roi, fit faire une démarche auprès de l'archiduc Albert pour obtenir qu'on laissât à la princesse la liberté tout au moins de rentrer dans sa famille. Il répondait en cela aux vœux du pape Paul V, vivement pressé de hâter le retour en France de Condé et de sa femme, s'il voulait maintenir la paix du monde.

L'archiduc Albert demeura intraitable. Dès lors il ne reste plus au P. Coton qu'à gémir sur les conséquences d'une guerre prochaine. — « Hélas ! écrit-il au Général des Jésuites (20 janvier 1610), nous sommes menacés d'une horrible tempête. Toute l'Europe va être divisée en deux camps et la France déchirée par les factions... A la vérité, le roi toujours généreux, toujours très chrétien et très catholique, affirme qu'il n'entreprendra rien de contraire aux intérêts de l'Eglise. Mais n'est-il pas à craindre que ce qui semble seulement une étincelle (l'affaire de la succession de Clèves et Juliers [1]) ne cause en Europe, vu l'état des esprits, un embrasement inextinguible ? » — On sentait dans l'air les prodromes de la Guerre de Trente ans, qui éclatera à huit ans de là.

[1] Succession ouverte par la mort, le 25 mars 1609, de Jean-Guillaume, duc de Clèves, Juliers, Berg (Rhénanie), comte de La Mark et de Ravensberg (Westphalie). Une foule de prétendants se présentent, notamment deux des beaux-frères du défunt, l'électeur de Brandebourg (Hohenzollern) et le comte palatin de Neubourg. Tous deux étaient protestants : leur laisser passer cet héritage était couper la communication entre les Pays-Bas espagnols et la haute Allemagne, entre les deux branches de la Maison d'Autriche. Aussi l'empereur Rodolphe ordonne le séquestre des duchés et les fait occuper par l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, avec les forces espagnoles. Les deux candidats évincés se font appuyer par Henri IV, qui y voit une occasion de réaliser son « grand dessein » d'abaisser la Maison d'Autriche. Henri IV assemble une armée à Châlons, et la guerre allait éclater sans le crime de Ravaillac. Les deux prétendants alors concluent une trêve, puis se brouillent : Neubourg se fait catholique pour obtenir l'appui de l'Espagne, et Brandebourg calviniste pour avoir l'appui de la Hollande (1613). Les pays contestés sont partagés en 1614 au traité de Xanten : Juliers et Berg passent aux Neubourg; Clèves, La Mark et Ravensberg à l'électeur de Brandebourg (c'est la première installation des Hohenzollern sur le Rhin).

HORLOGERIE - BIJOUTERIE. ORFÈVRERIE
Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc.
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R.C. Romans 313, qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client.

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS
R. C. Roubaix 12.770

La Vie Commune dans le Clergé Diocésain 1 vol. 100 pages. *Franco* : 1 fr. 50.
1° Raisons pour vie commune des prêtres.
2° Constitutions de la Communauté des prêtres d'Aix.
La Paroisse par Mgr LANDRIEUX, de Dijon. — *Franco* : 2 fr.
Benoît XV a écrit : « Nous souhaitons que les Evêques de France donnent à leur diocèse les mêmes directions que vous donnez au vôtre. » Editions **PUBLIROC, Marseille.**

René GIARD 2 Rue Royale, LILLE
au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions.
Catalogue périodique gratuit
R. C. LILLE 827

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
S'adresser à M. YVRARD R. C. Cette n° 365
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

FONDERIE DE CLOCHES

ACCORDS DES CLOCHES NEUVES AVEC LES ANCIENNES
Montures équilibre rendant les sonneries faciles
Maison recommandée. — R. C. Montargis 87
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique
DEMANDER LE CATALOGUE
Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.
La plus importante Manufacture
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
du Monde. — Fondée en 1790.
Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.

HERNIEUX
Adressez-vous à une Maison de **CONFIANCE**
La **Mon DRAPIER,** fondée en **1829**
41, Rue de Rivoli, Paris Ier. R. C. Seine 27.825
se tient à votre disposition pour vous adresser son *Catalogue* et tous renseignements utiles.

VITRAUX D'ART | **L. BALMET O. I.**
108, Cours Saint-André, GRENOBLE
(Téléph. 10-00)
MAISON FONDÉE EN 1850

Cathédrale de Vienne (Isère). Monument historique. — Fragment du vitrail du sacre (1921). Voir page 52 de la couverture de l'*Ami du Clergé* (n° 24-31 mars 1921).

Les plus hautes récompenses aux Grandes Expositions officielles
Membre du Jury Lyon 1914
— **Références de 1er ordre** —

Envoi de projets et devis sur demande

Pour toute demande de prix, indiquer, avec le sujet et le genre désiré, les mesures approximatives des fenêtres, leur nombre, et le style de l'église. Les prix sont établis pour des travaux d'art très soignés, très étudiés et exécutés avec de **très beaux verres.**

Derniers travaux importants exécutés ou en cours d'exécution

AIN : ég. Ambronay. CÔTES-DU-N. : ég. St-Brieuc, Pommerit, Ploulech'. ISÈRE : ég. St-Maurice à Vienne, mont histor. HÉRAULT : Béziers. INDRE : égl. de St-Marcel, mon. hist. VIENNE : église St-Martial, Montmorillon. Hte-SAVOIE : égl. d'Evian-les-Bains, Annecy-le-Vieux, Samoëns. RHÔNE : Pensionnat St-Louis à Lyon. ALLIER : é. St-Blaise à Vichy. SUISSE : église de Vetroz. ILE MAURICE : ég. St-Pierre.

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

41e ANNEE (5e SÉRIE) Nº 35 28 AOUT 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

Sommaire

I. Amour et politique; politique et religion : Henri IV. — II. Henri IV la veille et le jour de sa mort. Deuil universel. Deuil surtout du Pape et des Jésuites. — III. D'Epernon à Bordeaux : gouverneur contre archevêque. — IV. Ancien Régime et absolutisme; gallicanisme et Révolution. — V. Les Huguenots en France à la veille des guerres de religion : la Conjuration d'Amboise. — VI. Normands; comment on peut perdre la foi; théosophie et démocratie; M. Izoulet.

I. — Le vicomte de Noailles nous a raconté, à grand renfort de documents inédits *(Revue hebdom.*, 19 et 26 janvier 1924), « la dernière passion » de notre roi Henri IV. Ce fut l'année qui précéda l'assassinat du roi; et l'objet en fut Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Entre le prince (Henri II de Condé, père du grand Condé) et Charlotte, le contrat de mariage fut signé en grande pompe, au Louvre, le 2 mars 1609 : il avait vingt ans; la fiancée, quatorze. Comme ils étaient parents « du second au tiers et du tiers au quart degré de consanguinité, » on attendit la dispense papale avant de procéder à la célébration du mariage, qui fut accomplie à Chantilly le 17 mai. Mais déjà la passion du roi s'était déclarée; et toute la Cour s'en gaussait. Il prétendait bien ne vouloir trouver auprès de Charlotte qu'une affection susceptible d'atténuer les rigueurs d'une prochaine vieillesse; mais son cœur lui faisait outrepasser les limites des convenances. Il était du dernier grotesque; et c'est une pitié que de voir la majesté royale s'avilir en pareilles niaiseries. Le pis, c'est que la jeune princesse ne prenait pas le péril au sérieux et n'était pas loin de se prêter aux enfantillages du roi. Elle s'en amusait. Un soir qu'il lui demanda de paraître à son balcon entre deux flambeaux, les cheveux flottants, elle le fit, puis, le voyant extasié d'émotion, elle éclata de rire : « Jésus! qu'il est fou! »

Le prince de Condé ne prenait pas l'affaire aussi gaiement. Il s'enfuit, dans le plus grand secret évidemment, une nuit de novembre, et s'en fut avec la princesse à Bruxelles quérir asile chez l'archiduc espagnol Albert.

Le mobile de sa fugue était-il vraiment ou seulement la nécessité de soustraire sa femme aux assiduités royales? On en put douter; c'était un des pires intrigants du royaume. Rentré en France après l'assassinat du roi, c'est lui qui par deux fois, sous la régence de Marie de Médicis, donnera le signal de la révolte et imposera à la reine-mère les onéreux et brutalement égoïstes traités de Sainte-Menehould (1614) et de Loudun (1616). Ecroué trois ans à Vincennes (1617-1620), il servira ensuite Richelieu et Mazarin. Mais en 1609, il n'en était pas encore au service; et même toute question passionnelle mise à part, sa présence sur territoire espagnol en un moment où toute l'Europe savait que le roi de France se préparait à entrer en guerre contre la maison de Habsbourg, ne fut pas étrangère au redoublement d'activité belliqueuse qui a marqué les derniers mois d'Henri IV.

C'est par là que cette « dernière passion » du roi se soude à la grande histoire. Le P. Coton, confesseur du roi, fit faire une démarche auprès de l'archiduc Albert pour obtenir qu'on laissât à la princesse la liberté tout au moins de rentrer dans sa famille. Il répondait en cela aux vœux du pape Paul V, vivement pressé de hâter le retour en France de Condé et de sa femme, s'il voulait maintenir la paix du monde.

L'archiduc Albert demeura intraitable. Dès lors il ne reste plus au P. Coton qu'à gémir sur les conséquences d'une guerre prochaine. — « Hélas! écrit-il au Général des Jésuites (20 janvier 1610), nous sommes menacés d'une horrible tempête. Toute l'Europe va être divisée en deux camps et la France déchirée par les factions... A la vérité, le roi toujours généreux, toujours très chrétien et très catholique, affirme qu'il n'entreprendra rien de contraire aux intérêts de l'Eglise. Mais n'est-il pas à craindre que ce qui semble seulement une étincelle (l'affaire de la succession de Clèves et Juliers [1]) ne cause en Europe, vu l'état des esprits, un embrasement inextinguible? » — On sentait dans l'air les prodromes de la Guerre de Trente ans, qui éclatera à huit ans de là.

[1] Succession ouverte par la mort, le 25 mars 1609, de Jean-Guillaume, duc de Clèves, Juliers, Berg (Rhénanie), comte de La Mark et de Ravensberg (Westphalie). Une foule de prétendants se présentent, notamment deux des beaux-frères du défunt, l'électeur de Brandebourg (Hohenzollern) et le comte palatin de Neubourg. Tous deux étaient protestants : leur laisser passer cet héritage était couper la communication entre les Pays-Bas espagnols et la haute Allemagne, entre les deux branches de la Maison d'Autriche. Aussi l'empereur Rodolphe ordonne le séquestre des duchés et les fait occuper par l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, avec les forces espagnoles. Les deux candidats évincés se font appuyer par Henri IV, qui y voit une occasion de réaliser son « grand dessein » d'abaisser la Maison d'Autriche. Henri IV assemble une armée à Châlons, et la guerre allait éclater sans le crime de Ravaillac. Les deux prétendants alors concluent une trêve, puis se brouillent : Neubourg se fait catholique pour obtenir l'appui de l'Espagne, et Brandebourg calviniste pour avoir l'appui de la Hollande (1613). Les pays contestés sont partagés en 1614 au traité de Xanten : Juliers et Berg passent aux Neubourg; Clèves, La Mark et Ravensberg à l'électeur de Brandebourg (c'est la première installation des Hohenzollern sur le Rhin).

Les événements se précipitent en effet. Le 11 février 1610, M. de Boissise signe au nom d'Henri IV, à Hall de Souabe (Württemberg), un traité d'alliance avec les princes de l'Union évangélique. Inquiétudes de la Cour romaine. Le P. Richeome cependant, jésuite, assistant de France, ne doute point des sentiments chrétiens du roi et lui écrit cette lettre touchante (30 mars 1610) :

Sire, la fidèle et sincère affection que tout notre Ordre doit à Votre Majesté, me fait l'aviser que, ces jours passés, a été semé un bruit préjudiciable à sa réputation, fondé sur une prétendue harangue prononcée par votre ambassadeur envoyé à Clèves, laquelle on a fait courir à Rome avec des gloses de même sens que le texte, et le tout afin de rendre le nom de Votre Majesté odieux, comme favorisant les hérétiques, et leur offrant aide et secours.

Nous nous sommes tenus à la négative, disant que cet écrit était supposé, et qu'encore que Votre Majesté eût envoyé un ambassadeur en Allemagne, nous étions assurés de sa royale et très chrétienne volonté de ne faire rien contre l'Eglise en faveur de l'hérésie. Nous tiendrons bon en cette croyance et en ce témoignage, et aviserons ceux qui sont trop faciles à mal interpréter les intentions des Grands, de considérer que les cabinets et conseils des Rois et des Princes ont souvent des ressorts qui ne peuvent ni doivent être connus du vulgaire.

Je supplie cependant Votre Majesté, avec l'humilité de l'un de ses très humbles serviteurs et sujets, de continuer en sa bonne volonté à ne rien faire qui préjudicie sa conscience et son âme... Je la supplie aussi de croire qu'Elle n'a pires ennemis de son Etat que ceux qui sont ennemis de Dieu et de l'Eglise.

Le roi lui répond par cette lettre où il précise ses intentions (3 mai 1610) :

J'ai reconnu par votre lettre du 30 mars l'affection que vous me portez... J'ai eu pour agréable ce que vous m'y disiez. Elle m'a appris que là-bas on n'est pas bien instruit du service que j'ai rendu à la religion catholique par l'intermédiaire de M. de Boissise, mon ambassadeur auprès des princes protestants d'Allemagne, rassemblés à Hall. Non seulement je ne leur ai point offert de secours contre les Electeurs, ni contre les autres princes catholiques et ecclésiastiques de ce pays ; mais, au contraire, je leur ai fait promettre et contracter l'obligation générale et particulière *de ne pas se prévaloir de la ligue* conclue entre eux pour la conservation de leurs Etats, *au détriment de notre religion...* Vous pouvez l'assurer de ma part contre ceux qui blâment l'ambassade de M. de Boissise, lesquels ne tendent par leurs artifices qu'à noircir mes intentions et ma réputation ; mais j'espère que, par la grâce de Dieu, la pureté et la loyauté de mes actions les feront reconnaître pour menteurs [1].

Sur ces entrefaites, Condé, ne se croyant plus en sûreté à Bruxelles, s'était réfugié à Milan, territoire espagnol toujours, où le gouverneur espagnol lui offre une pompeuse hospitalité. Il fait dès lors sonner bien haut ses menaces de vengeance et son prétendu droit de primogéniture (confirmé par les prophéties d'un astrologue qui lui a prédit la couronne) : bravades qui ne peuvent que pousser Henri IV à presser l'ouverture des hostilités. Déjà les troupes marchaient vers la frontière quand on apprend que le Pape envoie à Paris un nonce spécial pour tenter encore un dénouement pacifique. Le roi lui fait dire de le rejoindre à Monzie, en Champagne, où il comptait se trouver le 20 mai. — Le 20 mai, il ne sera plus de ce monde.

Je prends ces documents du tome III de l'**Histoire de la Compagnie de Jésus en France** (gr. in-8 de 648 p., 30 f., Paris, Bureaux des *Etudes,* place Président-Mithouard, 5). Sur les tomes I et II, voir *Ami* 1911, p. 183-4, et 1913, p. 1078-9. C'est une des grandioses publications historiques d'aujourd'hui, qui dès le premier jour a conquis tous les suffrages de la critique. Ce tome III, qui s'est fait attendre si longtemps, embrasse vingt années de l'histoire de la Compagnie, de 1604, date de son rétablissement par Henri IV, à 1623, à la veille du ministère de Richelieu (Chef du Conseil en 1624). *Epoque de progrès,* lit-on en sous-titre. Ce furent, en effet, pour les Jésuites vingt années d'incomparable épanouissement. Les attaques ne leur ont pas manqué, venues de partout, des réformés, des universitaires, des parlementaires, des gallicans. Mais ce ne sont pas les attaques qui ont jamais empêché les Jésuites, ni personne dans l'Eglise, de vivre et de grandir. Ils ont été, en France, aux premiers rangs parmi les agents de la merveilleuse Renaissance catholique de ce début du XVII^e siècle ; ils missionnent partout ; ils multiplient surtout les collèges (une quarantaine de collèges fondés en ces vingt ans : réouverture du collège de Clermont à Paris ; La Flèche, Embrun, Moulins, Vienne, Cahors, Nevers, Carpentras, Amiens, Reims, Poitiers, Caen, Vesoul, Roanne, Saintes, Charleville, Nancy, Bar-le-Duc, Châlons, Chaumont, Autun, Quimper, Tulle, Aurillac, Aubenas, Aix-en-Provence, Metz, Pau, Auxerre, Sens, Blois, Alençon, etc.). C'est aussi le temps où ils entreprennent ces magnifiques et terribles missions du Canada, évoquées naguère par M. Goyau (cf. *Ami,* p. 392-5), où ils reprennent la mission de Constantinople, un instant interrompue. Ils ont toujours pour eux le Saint-Siège évidemment, puis le haut clergé, et surtout le gouvernement royal.

Henri IV s'est montré « pour la Compagnie plus qu'un protecteur, — un père, » dit avec émotion le P. Fouqueray. L'arrêt du 29 décembre 1594, qui les a bannis de France, fut l'œuvre du Parlement, du Parlement tout seul : Henri IV n'y a pas donné les mains ; et dix ans plus tard, le premier président de Harlay, dans sa remontrance à propos de l'édit royal de rétablissement des Jésuites, devra reconnaître que le Parlement a porté l'arrêt de bannissement sans observer aucune formalité de droit. Henri IV aussi bien, à cette date, était si peu roi encore : ce n'est que le 17 septembre 1595 que l'absolution lui sera donnée de Rome. Roi sans conteste ensuite, et débarrassé de la guerre étrangère comme de la guerre civile, il étudie la question des Jésuites par lui-même, s'éclaire des lumières d'une Commission spéciale nommée *ad hoc,* et rend le 1^er sept. 1603 l'édit de rétablissement de la Compagnie de Jésus, connu sous le nom d'Edit de Rouen, qui ne sera enregistré (le 2 janvier 1604) qu'après une très vive opposition du Parlement. Et dès lors, il prit constamment à tâche de protéger la Compagnie partout, non seulement en France, mais à l'étranger, de la protéger dans ses œuvres et de faire respecter, hors de France même, ses

[1] Il s'est trouvé alors des revenants de la Ligue pour reprendre les vieux thèmes d'antan, pour aller clamant que le pape avait menacé le roi d'excommunication, que le roi y avait répondu par une menace de déposition, que les huguenots préparaient une Saint-Barthélemy contre les catholiques avec la connivence du roi, etc., etc. Ni le pape ni le roi n'ont jamais songé à rien de pareil. Le roi était sincèrement dévoué à l'Eglise et d'ailleurs politique trop avisé. On a, dans cette correspondance avec les Jésuites, les vrais sentiments, loyalement exprimés, du prince et de ses fidèles sujets.

Constitutions. Si dans tel pays ou dans telle conjoncture particulière il n'a pas revendiqué jusqu'à satisfaction complète le droit de la Compagnie à l'existence ou au libre apostolat, c'est, dit le P. Fouqueray, qu'il ne le pouvait sans compromettre des alliances jugées par lui nécessaires. Dans l'Angleterre de Jacques I^er^ par exemple, il intervint à plusieurs reprises pour recommander au roi la tolérance et la douceur, mais dut s'arrêter là.

C'est au P. Fouqueray encore que nous allons demander les détails qui vont suivre sur la fin d'Henri IV.

II. — Avant de partir pour la guerre, Henri IV avait voulu faire sacrer Marie de Médicis : elle aurait ainsi plus d'autorité pour exercer la régence dont il allait l'investir. La cérémonie eut lieu le 13 mai 1610 à St-Denis. Le roi y assista dans une tribune vitrée, écoutant avec beaucoup d'intérêt les explications que le P. Coton donnait du symbolisme catholique au maréchal de La Force. L'ambassadeur d'Espagne ne s'étant découvert, selon l'usage de sa cour [1], qu'au moment de l'Elévation, « ôtant son chapeau et le remettant incontinent, comme s'il eût salué un gentilhomme de 500 livres de rente, » notre Henri IV en fut scandalisé : — « Car il faut croire, disait-il, que depuis les paroles de la consécration prononcées jusques à la communion, Jésus-Christ est toujours présent sur l'autel. » Tout le monde remarqua la piété du roi, et comment, au chant de la Préface, il mêla sa voix à celle du cardinal de Joyeuse, prélat consécrateur. Un contemporain, l'historien Pierre Mathieu, note que « le nonce du Pape, considérant cette ferveur et ces élancements d'esprit si purs et si francs, s'en réjouit avec les prélats et leur dit que le Pape en recevrait beaucoup de contentement. »

La cérémonie terminée, le roi s'approcha du P. Coton et lui dit : — « Vous ne savez pas à quoi je pensais tout à l'heure, en voyant cette grande assemblée ? Je pensais au jugement dernier et au compte que nous y devons rendre à Dieu. »

Etait-ce un pressentiment de sa fin prochaine ? un appel de la miséricorde divine ? Qui nous empêche de le croire ?... Voyez encore ce qui arriva le lendemain, qui devait être le jour de sa mort. Ce lendemain donc, écrit le mémorialiste Pierre de l'Etoile († 1611),

> fut remarqué que le roi, avec plus grande dévotion beaucoup que de coutume, et plus longuement, se recommanda ce jour à Dieu. Même la nuit qu'on pensait qu'il dormît, on le vit sur son lit à deux genoux, qui priait Dieu ; et dès qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son cabinet, pour ce qu'on voyait qu'il y demeurait plus longtemps qu'il n'avait accoutumé, fut interrompu. De quoi il se fâcha et dit ces mots : « Ces gens-ci empêcheront-ils toujours mon bien ? » Grâce singulière et particulière de Dieu qui semblait comme avertir son oint de sa fin fort proche, chose qui n'advient guère qu'à ceux que Notre-Seigneur aime.

Il entend la messe ensuite aux Feuillants (aujourd'hui rue de Castiglione). Au sortir de l'église, rencontrant le duc de Guise et Bassompierre, il leur dit qu'il mourra un de ces jours :

> — Mon Dieu, reprend Bassompierre, ne cesserez-vous jamais, Sire, de nous troubler en nous disant que vous mourrez bientôt ? Ces paroles ne sont point bonnes à dire. Vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années. Vous n'êtes qu'en la fleur de votre âge (il avait cinquante-six ans) et en une parfaite santé, plein d'honneur plus qu'aucun des mortels, jouissant du plus florissant royaume, aimé et adoré de ses sujets.
>
> — Mon ami, reprit le roi en soupirant, il faut quitter tout cela. (*Mémoires* de Bassompierre).

De retour au Louvre, il s'entretient longtemps, avec divers personnages de la Cour, des bons desseins qu'il a conçus, « leur disant qu'il était résolu de travailler à bon escient à la réformation de son Etat en toutes ses parties, soulager les misères et oppressions de son peuple, et de ne souffrir plus que ci-après l'or eût plus de pouvoir en son royaume que la vertu et le mérite. »

A son dîner, il parle avec un maître des requêtes de son projet en faveur de la religion, « témoignant le désir qu'il avait, à son retour, de travailler à l'union de ses sujets. » Il s'étend longuement sur les moyens de promouvoir la conversion d'un gouverneur de province, son serviteur très fidèle. Et comme son interlocuteur s'étonne de le voir préoccupé de telles pensées « dedans les grands desseins de ses armes, » il proteste par deux fois que « son esprit était toujours prêt et disposé à cela. » — Mathieu (*Histoire de la mort déplorable du roi Henri le Grand,* Paris 1611) continue :

> Après que sa Majesté eut dîné (mais non si bien ni si gaiement que de coutume), il dit qu'il était tout étourdi de n'avoir point dormi, et qu'il voulait essayer de reposer. Et de fait, s'étant mis au lit, après qu'en vain il eut tâché de dormir, se remit à prier Dieu ; et incontinent après, se leva fort gaiement et commanda son carrosse.

M. de Vendôme (son fils, né de Gabrielle d'Estrées) le supplie de ne pas s'éloigner du palais, parce que quelqu'un a prédit que ce jour lui sera fatal. Mais le roi se contente de sourire, et ne veut tenir nul compte de l'avertissement :

> Qui craindra la mort, dit-il, n'entreprendra rien contre moi ; qui méprisera sa vie fera des desseins sur la mienne sans que je les puisse empêcher. C'est à vous d'y prendre garde. Une vie qui est toujours en cette crainte est pire que la mort. Je me recommande à Dieu, quand je me couche ; je le prie de me conduire, quand je me lève ; tout le reste est entre ses mains : ce qu'il garde est bien gardé. Il me garantira des fols et je ne crains point les sages.

Vitry, capitaine des gardes, réclame la faveur de l'accompagner : — « Non, répond le roi ; allez

[1] Ces vieilles cours habsbourgeoises avaient de singuliers préjugés en matière d'étiquette religieuse, qui se sont conservés obstinément jusque dans l'Autriche d'hier. On en eut un curieux spécimen au Congrès eucharistique de Vienne en septembre 1912, quand il s'agit d'ordonner le cortège. Le carrosse de gala aux panneaux décorés par Rubens, réservé au Saint-Sacrement, sous la garde du Légat pontifical, devait être traîné par 6 paires de chevaux, tandis que celui de l'Empereur, à la suite, n'en aurait comporté que 4. Mais au dernier moment, il parut impossible au loyalisme dynastique qu'un si considérable droit de préséance fût conféré au Tout-Puissant ; et les deux carrosses, finalement, défilèrent attelés chacun de 4 paires de chevaux. Et celui de l'empereur fut de beaucoup le plus enthousiastement acclamé (*Correspondant* du 10 déc. 1916, article sur *l'Empereur François-Joseph).*

seulement là où je vous ai commandé, et m'en rapportez réponse. — Pour le moins, Sire, que je vous laisse mes gardes. — Non, je ne veux ni de vous ni de vos gardes ; je ne veux personne autour de moi. »

En montant dans le carrosse vers quatre heures de l'après-midi, il fait un grand signe de croix, « comme s'il se fût armé contre le péril, » écrit le P. Richeome *(Consolation à la reine)*. Et il ordonne qu'on le conduise à l'Arsenal, où demeure Sully.

Il avait fait ouvrir le carrosse de tous les côtés, afin de voir les décorations que l'on préparait pour l'entrée solennelle de la reine. Il était sans escorte et n'avait avec lui que quelques gentilshommes et des valets. Dans la rue de la Ferronnerie (très étroite et qu'Henri II déjà avait donné ordre d'élargir), un embarras de voitures force le carrosse à ralentir, tandis que les gens qui l'accompagnaient passent par le cimetière des Innocents pour rejoindre au bout de la rue. A ce moment, un homme à figure sinistre, Ravaillac (qui a suivi le carrosse depuis la porte du Louvre), profitant de la confusion, s'élance un pied sur une borne et l'autre sur l'essieu de la roue d'arrière et frappe le roi de deux coups de couteau. — « Je suis blessé », s'écrie Henri, qui se met à vomir un flot de sang : la veine cave est tranchée, l'aorte entamée. Le duc d'Epernon le soutient dans ses bras et lui recommande de penser à Dieu. Le roi joint les mains et lève les yeux vers le ciel. Le carrosse est aussitôt fermé, puis ramené au Louvre en toute hâte, pendant qu'on arrête l'assassin [1].

Les témoignages initiaux donnent l'impression que le roi mourut presque sur le coup. Selon Pierre Mathieu, il respirait encore lorsqu'il fut déposé sur un lit dans son cabinet : là, le cardinal de Sourdis (archevêque de Bordeaux) lui donna l'absolution sous condition, et l'archevêque d'Embrun récita les prières des agonisants.

Ce fut une consternation générale. Jamais on ne vit deuil plus unanime. Et non pas seulement en France : — « Plusieurs rois de la Chrétienté, dit Mathieu, reçurent cette nouvelle avec douleur, tous avec étonnement (entendre ce mot au sens très énergique de stupeur qu'il tenait alors encore de son étymologie, *attonitus)*, n'ayant que trop sujet à déplorer la misère de ceux que l'on estime si heureux. » Le Pape Paul V, à la première nouvelle du meurtre, envoie chercher M. de Brèves, et se jetant à son cou : — « Ha, vous avez perdu votre bon maître, et moi mon bon fils aîné ; prince magnanime, sage et incomparable, vrai fils de l'Eglise, affectionné à ce Saint-Siège. Il n'y aura coin de la terre qui ne pleure ce grand monarque. Quant à moi, je veux en honorer la mémoire au-dessus de tous les rois qui l'ont précédé. » Paul V célébra solennellement la messe pour le repos de l'âme du roi, et, « ce qui ne s'était jamais remarqué en Pape quelconque, » assista en personne aux magnifiques obsèques qui eurent lieu dans sa chapelle.

Le Général des Jésuites, Aquaviva, voulut que la Compagnie entière partageât le deuil des Jésuites français, et manda à tous les Provinciaux de prescrire à leurs subordonnés les suffrages réservés aux fondateurs de nos collèges : — « C'est le moment, écrivait-il, de justifier la confiance que nous accordait ce généreux prince, et de conjurer le Seigneur de le récompenser des immenses services qu'il nous a rendus. »

Marie de Médicis demanda au P. Coton d'être le confesseur du jeune roi Louis XIII (alors dans sa neuvième année), comme il l'avait été du roi défunt, et de veiller à son éducation et à son instruction religieuse. Henri IV avait voulu que les Jésuites fussent « les dépositaires et les gardiens de son cœur » : Marie de Médicis le fit transporter processionnellement à la maison professe de St-Louis, où il fut exposé à la vue du peuple, au côté droit du grand autel, pour être enfin transféré à la maison de La Flèche.

Le P. Richeome, assistant de France, publia, à l'adresse de la reine, une longue *Consolation* en cinq points : il y dit 1° les belles qualités du feu roi ; 2° les circonstances de sa conversion ; 3° les preuves de sa vocation divine à accomplir de si grandes choses ; 4° l'espoir, malgré une mort imprévue, que Dieu n'a pas laissé sans récompense tant de vertus chrétiennes, tant de services rendus à l'Eglise ; 5° l'espoir enfin que Louis XIII fera revivre les vertus de son père et de son aïeul S. Louis. — Et il termine par un éloquent appel au zèle de la Compagnie :

> Respire donc, respire encore, toi, ô petite Compagnie ; sers Dieu et ton roi avec toute fidélité ; sers le public sans épargne ; fais bien sans cesse, et laisse mal dire aux médisants ; vis et travaille de telle sorte que ceux qui voudront médire de toi n'aient moyen de dire vérité ; et comporte-toi de telle sorte que leurs médisances ne soient que calomnies : ce sont autant de pierres précieuses pour la couronne de ta patience.

Les Jésuites vont avoir à pratiquer la patience en effet. Tant que vécut Henri IV, de l'édit de Rouen (1603) à 1610, on avait dû renoncer à leur livrer de sérieuses batailles. Maintenant, à la faveur de la faiblesse de la régence, ils vont se voir en butte à une furieuse levée de boucliers, au Parlement (résurrection de l'affaire Mariana, condamnation du *De Potestate Summi Pontificis* de Bellarmin, etc.), dans l'Université, aux Etats Généraux

[1] Sur le crime et la psychologie de Ravaillac, voir *Ami* 1913, p. 49-52. On pourra lire aussi un nouveau récit de cette journée dans *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet dernier, *Le maréchal de la Force*, par le duc de la Force. C'est d'Epernon qui empêcha qu'on lynchât Ravaillac sur place : « Ne frappez pas, commanda-t-il, il y va de votre tête ! » Il avait été présent déjà à l'assassinat d'Henri III et se souvenait que l'exécution sommaire de Jacques Clément séance tenante avait fâcheusement coupé court à toute information et à toute chance de découvrir des complicités.

Le couteau de Ravaillac, remis plus tard à la Force, est aujourd'hui entre les mains de son arrière-petit-fils. Ravaillac l'avait volé près des Quinze-Vingts (rue St-Honoré), sur la table d'une hôtellerie d'où on le chassa sous prétexte que la maison était pleine. Il appartenait certainement à quelque riche voyageur, car ce n'est pas une arme vulgaire. C'est un poignard « tranchant des deux côtés par la pointe, » lit-on au *Procès ;* longueur totale 0 m. 36 ; longueur de la lame 0 m. 26 ; largeur de la lame au talon 0 m. 025 ; lame gravée et dorée à arête médiane, avec une marque incrustée en cuivre, un chiffre gravé et la devise :

Hæc dextera vindex
Principis et Patriæ.

de 1614, où d'ailleurs ils seront vaillamment défendus par les deux premiers ordres du royaume, le clergé et la noblesse.

III. — Sur cette fin d'Henri IV et d'ailleurs sur tout le demi-siècle qu'embrassent les deux règnes de ce prince et de son fils, voir le nouvel ouvrage que vient de publier M. Léo Mouton, un de nos érudits Conservateurs de la Bibliothèque Nationale : **Le Duc et le Roi : d'Epernon, Henri IV, Louis XIII** (in-8 écu de 306 p., 4 photogravures hors texte, 12 f., Paris, Perrin). Dans un précédent volume, *Un demi-roi,* M. Mouton nous avait retracé la carrière de d'Epernon (né 1554) jusqu'à l'assassinat d'Henri III (1er août 1589) : voir *Ami* 1922, p. 604-5. Son volume d'aujourd'hui suit d'Epernon jusqu'à sa mort à quatre-vingt-huit ans, en 1642, quelques mois avant Richelieu. Type de carrière intrigante, active et mouvementée s'il en fut. C'est palpitant de vie et d'intérêt. C'est de la grande histoire, mais pittoresque à l'envi de ce que M. Lenôtre appelle « la petite histoire. » La brusque disparition d'Henri III ruinait la faveur de d'Epernon, ennemi déclaré du Béarnais huguenot. Mais un d'Epernon n'est jamais à court. On verra, dans les pages de M. Mouton, avec quel art consommé, avec quel loyalisme en somme et quelle dignité il a effectué son ralliement à Henri IV. Ces deux hommes étaient faits pour s'entendre et travailler ensemble à la résurrection de la France. Il y eut des conflits ; mais l'un comme l'autre se gardait de pousser ses avantages au-delà des limites où un éclat fût devenu irrémédiable. Lisez ce billet du roi en réponse à une lettre violente du duc :

> Mon cousin, je vous ai mandé ma volonté par Escure. Vous désirez parler à moi, devant que j'achève cet office. Je le veux ; venez donc me trouver, bien résolu de suivre mes volontés, car le serviteur qui veut être aimé de son maître lui témoigne toute obéissance. Votre lettre est d'homme en colère ; je n'y suis pas encore : je vous prie, ne m'y mettez pas. Escure vous dira le surplus, croyez-le. Ce XXIe mai à Fontainebleau. HENRY. (Mouton, p. 74).

D'Epernon comprit, et mit les pouces : si bien que, deux semaines après, le 6 juin, le roi lui écrivait une lettre pleine de caresses pour panser les blessures faites par le billet du 21 mai.

Le soir même de la mort du roi, et sous menace de faire tirer l'épée aux troupes, il requiert le Parlement d'attribuer la régence à Marie de Médicis. Il jugeait cette hâte nécessaire, avant que les princes du sang fussent arrivés à Paris pour contester la régence à la reine et la revendiquer pour eux-mêmes. Très en cour dès lors, parmi le fourmillement d'intrigues qui essaient de nouveau de se donner libre carrière, il reprend vite le ton d'un homme qui dirige et décide tout. Il se sait en butte à l'hostilité violente des huguenots, qui lui prêtent le dessein de faire prévaloir une interprétation restrictive de l'Edit de Nantes. Il s'affirme de plus en plus, dit le brave L'Estoile, comme l'homme des Jésuites. Il se brouille avec Concini, s'en va bouder dans ses gouvernements de Metz ou d'Angoumois, rentre à Paris à la nouvelle de l'assassinat de Concini (24 avril 1617), demeure fidèle à Marie de Médicis prisonnière à Blois (1618-1619), la fait évader du château dont on a fait pour elle une Bastille. Le roi ne lui tient pas rigueur, officiellement ; mais il n'oublie pas. Le rôle de d'Epernon à la Cour est désormais terminé. On le nomme en 1622 gouverneur de Guyenne, poste qui l'éloigne de Paris et qui par ailleurs lui agrée fort. Il est dans sa soixante-dixième année.

Gouverneur à poigne, et d'un zèle qui ne sera pas toujours du goût de Richelieu, il prétendra faire sentir sa poigne à l'archevêque même de Bordeaux, Henri de Sourdis (qui a succédé à son frère le cardinal en 1628, à trente-quatre ans), prélat lui-même fort belliqueux, voire militaire et qui, tout archevêque qu'il est, se distinguera par des actions d'éclat sur terre et sur mer. Le conflit entre Sourdis et d'Epernon (1633-1634) débute en vrai roman héroï-comique pour tourner bientôt au tragique et finir en drame solennel. (Mouton, p. 191-255).

Entre le gouverneur et l'archevêque cela put marcher tant que Sourdis fut aux armées, à guerroyer aux ordres de Richelieu. Mais le voici qui rentre à Bordeaux en octobre 1633. Après quelques escarmouches motivées par des questions d'étiquette, la guerre éclate sur une question de poisson.

Le jeudi 27 octobre, le maître d'hôtel de l'archevêque se présente à la Clye pour faire ses provisions de poisson pour le lendemain vendredi. La Clye était la partie du marché réservée à la vente du poisson, sise sur le fief urbain de d'Epernon ; elle était entourée d'une grille ; le public n'y entrait pas, les emplettes se faisaient au travers des barreaux. Le contrôleur du marché interdit au maître d'hôtel de l'archevêché l'entrée du marché et même toute espèce d'achat, sous prétexte que les gens du duc ne sont pas servis. Le maître d'hôtel rebrousse chemin. En même temps, d'Epernon fait investir par ses gardes l'archevêché et la cathédrale : tous les passants sont fouillés, à l'effet de s'assurer qu'ils ne portent pas de poisson à l'archevêché.

Le lendemain vendredi 28, même manège : le maître d'hôtel est de nouveau repoussé de la Clye, et les passants de nouveau fouillés. Les Bordelais assistent à ce scandale d'un archevêque privé de poisson un jour maigre.

Sourdis écrit aux jurats et menace la ville d'interdit. Les jurats répliquent qu'en ce cas ils en appelleront comme d'abus.

Le samedi 29, le maître d'hôtel, au moment de se mettre en route pour la Clye, reçoit avis qu'une bastonnade l'y attend : il reste chez lui.

Sourdis alors fait prendre la mer à sa galiote, qui revient à Bordeaux bondée de poisson, dont l'archevêque distribue tant à ses partisans que les marchands de la Clye voient les prix baisser rapidement. Ce qu'entendant, d'Epernon se disposait à armer de son côté pour courir sus à la galiote de

l'archevêque ; mais les événements se précipitent dans un autre sens.

Sourdis, apprenant que le bruit court qu'on songe à l'expulser de chez lui, ne laissera pas croire qu'il a peur. Il sort en carrosse, accompagné d'un vicaire général et précédé de son aumônier qui porte la croix. Soudain le cortège se trouve en présence de 25 gardes du duc, commandés par le lieutenant Naugas. Naugas se découvre devant la croix, fait signe au cocher d'arrêter, puis, toujours chapeau bas, s'avance jusqu'à la portière : il a mission de parlementer, au nom du duc. L'archevêque comprend que le duc veut simplement le ridiculiser en lui imposant une discussion en pleine rue à la vue des passants ; et il donne au cocher ordre de reprendre sa marche. Quatre gardes alors se portent à la tête des chevaux et les arrêtent : Sourdis, rouge de colère, saute à terre, prend le peuple à témoin de tel procédé. Naugas s'épuise en protestations de déférence ; il n'a, dit-il, rien de désagréable à dire à l'archevêque. Mais celui-ci ne veut rien entendre, et, d'un pas rapide et nerveux, se dirige vers l'archevêché. Naugas, toujours le chapeau à la main, le suit avec force saluts et soumissions, mais Sourdis ne lui laisse pas le temps d'achever une seule phrase : — « Si vous voulez me parler, venez me trouver chez moi ou à l'église ; je ne reçois pas dans la rue. »

Il convoque à l'archevêché tous les chanoines, curés et Supérieurs des maisons religieuses, Récollets, Minimes, Jésuites, Feuillants, Chartreux, etc. On décide que le lendemain matin, dimanche 30 octobre, une députation ira trouver d'Epernon et lui demander s'il désavoue ou non Naugas.

D'Epernon les reçoit d'abord à coups de boutades, et ajoute : — « Pour l'honneur que j'ai toujours porté aux personnes ecclésiastiques, je vous donnerai audience, mais non pour le respect de M. l'Archevêque. » Le Théologal expose longuement les doléances du prélat. D'Epernon couvre complètement Naugas et déclare que, pour ce qui est de la Clye, jamais l'archevêque n'y a eu droit, pas plus que personne autre : la Clye fait partie du fief de Puypaulin que le gouverneur tient de la famille de Foix-Candale par sa femme.

Nouvelle convocation du clergé à l'archevêché pour le lundi 31 octobre : Naugas et les gardes qui ont participé à l'attentat sont excommuniés ; Sourdis épargne cette censure à d'Epernon, parce que sa situation de gouverneur l'oblige à communiquer avec trop de gens pour le bien de la province. De plus, est ordonné qu'on fera à l'église St-Michel les prières des Quarante-Heures pour la conversion des pécheurs, ce qui est d'autant plus désagréable à d'Epernon qu'il se sent là-contre désarmé.

Le lendemain mardi 1er novembre, l'excommunication contre les coupables est fulminée du haut de la chaire dans toutes les églises de la ville. L'impression fut énorme : il y avait longtemps que pareille sentence n'avait été portée à Bordeaux.

Colère de d'Epernon. Il pousse d'abord Naugas à faire appel comme d'abus, et la chose est notifiée à Sourdis. D'Epernon espérait par là suspendre l'effet de la sentence. Il fut vite détrompé. Le lendemain, c'était Confirmation à la cathédrale. L'archevêque s'y rend processionnellement. On l'avertit que six des gardes excommuniés sont dans l'église : il les somme de sortir, et comme l'un d'eux lui répond que l'église est à tout le monde, le prélat ôte les vêtements pontificaux, descend dans la nef et marche droit aux coupables. Mais, devant l'attitude de l'assistance, tout entière debout, menaçante et houleuse, ceux-ci disparaissent prestement.

D'Epernon, avant de riposter, se plonge dans l'étude du droit canonique ; il veut avoir, lui aussi, son petit synode. Le dimanche suivant, 6 novembre, à la première heure, avant qu'il fasse jour, tous les curés de Bordeaux reçoivent une convocation à l'hôtel du gouverneur, pour le matin même. Ce n'était guère possible : l'heure des messes approchait. On avise l'archevêque, qui intime défense de se rendre à l'appel du gouverneur. Celui-ci voit arriver chez lui, au lieu des curés, un vicaire général qui lui mande que, s'il a quelque chose à dire au clergé, c'est à Sourdis lui-même qu'il doit s'adresser. D'Epernon répond qu'il n'a de compte à rendre à personne, qu'il saura bien faire venir son monde de gré ou de force, congédie le vicaire général, monte en carrosse avec son aumônier et Naugas, et se fait conduire aux Récollets. Là, ses carabins l'attendaient, qui se saisissent de l'autel où les Récollets officiaient, les chassent. L'aumônier du duc monte aussitôt à l'autel, et célèbre la messe devant son maître, Naugas et les carabins excommuniés. L'archevêque mande l'aumônier, qui ne comparaît pas, le duc le lui ayant interdit, et qui pour ce est frappé de suspense.

D'Epernon lance une nouvelle convocation du clergé pour le surlendemain 8. Sourdis interdit d'y obtempérer, sous peine d'excommunication. Quelques-uns se rendent tout de même ; d'autres sont appréhendés par les carabins, qui ne les lâchent qu'à la porte du palais du duc. Le duc les emmitoufle si copieusement de textes juridiques qu'ils finissent par entrer dans ses vues et déclarer injuste et abusive la sentence d'excommunication [1] : décision qui est publiée à tous les carrefours à grand son des trompettes d'argent de la municipalité. Naugas et les carabins forment appel au Pape.

L'archevêque riposte en convoquant, pour le 10, une nouvelle assemblée du clergé. D'Epernon interdit les assemblées sans sa permission, n'autorise à se rendre chez l'archevêque que le clergé paroissial et quelques religieux désignés ; défense à tous

[1] Qu'ont-ils dit au juste ? Il est difficile de le savoir. Il est probable que le duc a « sollicité » le texte de leurs réponses. En tous cas, quand l'archevêque, la semaine suivante, voulut enquêter et tirer au clair cette histoire, ce fut un concert de protestations : personne n'avait opiné contre l'archevêque ! Mais tout de même, l'enquête, menée avec sévérité et précision, révéla cinq ou six coupables qui furent interdits et chassés de leurs couvents ; et ladite assemblée fut déclarée « acéphale, illicite et schismatique, poussée et animée de l'esprit de vertige et d'erreur. »

autres de bouger. L'assemblée devait avoir lieu à 2 heures de l'après-midi. Puisqu'on ne permet pas aux religieux de venir, l'archevêque ira lui-même les chercher chez eux : à une heure, il sort processionnellement, accompagné de l'évêque d'Agen et d'une suite assez nombreuse. D'Epernon, de son côté, se met en campagne, manque l'archevêque chez les Capucins, le manque chez les Jésuites, et, pour ne pas s'exposer à courir ainsi en vain de couvent en couvent derrière la procession archiépiscopale, il s'en va attendre le prélat sur la place St-André même, devant l'archevêché. Là il trouve les archers du guet à leur poste et se met à faire les cent pas, à la stupeur des gens du quartier et des passants qui n'avaient pas coutume de voir ainsi le gouverneur à pied dans la rue et semblant monter la garde comme un simple archer. Que va-t-il se passer ?

Voici l'archevêque qui rentre, toujours processionnellement, précédé de la croix, escorté d'un populaire de plusieurs centaines certainement de personnes.

D'Epernon laisse passer la croix, laisse passer les religieux ; mais, quand il se trouve à la hauteur de l'archevêque, il coupe résolument le cortège, et, le visage frémissant, le feutre sur la tête, lui barre le chemin, la canne levée, comme prêt à frapper : — « Vous voici, impudent, qui faites toujours des désordres !... Vous êtes un insolent et un méchant ! Je ne sais qui me tient que je ne vous mette sur le carreau ! » Et, passant sa canne dans la main gauche, il applique deux ou trois coups de poing dans l'estomac à l'archevêque et deux autres au visage, l'un sur le nez et l'autre sur les lèvres : — « Tu ne me salues pas ! » ajoute-t-il, et d'un revers de main il lui fait sauter son chapeau et sa calotte, qui tombent dans la boue.

— « Vous êtes excommunié ! » s'écrie Sourdis hors de lui.

— « Vous en avez menti ! Je ne sais ce qui m'empêche de vous bâtonner !

— « Frappe, tyran ! s'écrie l'archevêque. Tes coups seront autant de roses et de fleurs que tu répandras sur moi ! Tu as puissance sur mon corps, tant que tu auras les armes du roi en la main, mais sur mon âme, mon esprit, mon cœur, tu n'en as point, car ils me sont donnés pour conduire mon peuple et te dire encore une fois de la part du Dieu vivant que tu es excommunié ! »

D'Epernon, pendant que le prélat parlait, avait levé sur lui la canne à pomme d'argent, puis, se ravisant, il songe que tout de même on ne bâtonne point un archevêque, et il se met à lui pousser des estocades dans l'estomac et dans la poitrine avec la pointe de sa canne, ce qui lui semblait plus noble que de simples coups de bâton.

La confusion dans le public était inexprimable. Les religieux du commencement du cortège avaient fait demi-tour pour entourer leur archevêque ; le populaire aussi se précipitait, n'en pouvant croire ses yeux. Mais les gardes intervenaient ; les coups pleuvaient ; plusieurs prêtres furent blessés. Deux gentilshommes du duc se précipitent pour arrêter leur maître, qui d'une secousse se dégage, se précipitent pour supplier Sourdis de rentrer à l'archevêché. A la grande colère de d'Epernon, l'un d'eux prend l'archevêque à bras le corps, l'emporte presque en le tirant en arrière, et l'emmène vivement dans la direction de la porte de la cathédrale. Le duc finit par rejoindre son carrosse, non sans essayer encore d'ameuter la foule contre l'archevêque et les siens, criant que s'ils bougeaient, il fallait tout tuer.

Rentrés à la cathédrale, Sourdis et le clergé tombent d'accord pour maintenir l'excommunication contre le duc, l'étendre à tous ses complices, et jeter l'interdit sur la ville. L'archevêque prend le Saint-Sacrement, et l'emporte à la chapelle de l'archevêché.

Le Parlement de Bordeaux était encore en vacances. Le président Daffis réunit tout ce qu'il peut de conseillers et ouvre l'enquête. Sourdis voulait quitter Bordeaux avec tout son clergé : Daffis obtient qu'il reste, mais implore en vain pour la levée de l'interdit jeté sur la ville. De son côté, d'Epernon, revenu à la notion des réalités, vient lui-même trouver Daffis et essaie d'arrêter l'enquête, mais n'obtient rien.

La nouvelle de tous ces événements arrive vite à Paris. Le roi immédiatement enjoint au duc de quitter son gouvernement et de se retirer en son château de Plassac en Saintonge, d'où il ne devra bouger jusqu'à nouvel ordre ; et par le même courrier il mande Sourdis à Paris, lui faisant entendre en même temps sa volonté de voir lever l'interdit : ce que fit Sourdis le dimanche 20 novembre.

Le diocèse était assez partagé : Libourne était Epernoniste ; St-Emilion, Sourdiste, etc. A Bordeaux même, le peuple était Sourdiste ; mais la noblesse et le Parlement étaient divisés ; les moines aussi. D'Epernon avait traité Sourdis de « gabeleur, » l'accusant de n'avoir pas été étranger à certaines aggravations fiscales récentes. L'archevêque, les lendemains de l'échauffourée, faisait de la popularité qui n'était pas toujours de bon aloi : les bouchers vinrent lui offrir une petite course de taureaux dans la cour même de l'archevêché, où l'on mit aux prises ces animaux avec de gros chiens féroces ; on prétendit qu'il y eut quelques personnes blessées, ce qui fut exploité par les Epernonistes.

Sourdis enfin, le 17 décembre, quitte Bordeaux pour Paris, où le roi l'a mandé et où l'affaire doit se débattre à l'Assemblée générale du clergé.

Le 31 mars 1634, après une longue enquête, le Conseil d'Etat, réuni auprès du roi à Chantilly, rend son arrêt : les jurats sont cassés de leurs fonctions ; de nouvelles élections devront avoir lieu ; Naugas et son capitaine sont suspendus de leurs charges ; d'Epernon également demeure suspendu jusqu'à nouvel ordre ; pour ce qui est des censures ecclésiastiques, les excommuniés auront à se pourvoir devant le Pape qui fixera les réparations à faire.

Le Pape était, pour l'affaire, représenté à Paris par le cardinal Bichi, délégué apostolique. L'affaire, ouverte en mars, traîne en longueur plus de cinq mois ; mais dès le premier moment, Bichi a offert à d'Epernon et à ses complices une absolution *cum reincidentia*, suspensive pour six mois des censures ecclésiastiques encourues : le vieillard, qui dès décembre l'avait implorée très humblement, l'accueille avec la plus profonde reconnaissance, parce qu'elle lui permet de faire ses Pâques. La sentence définitive est rendue fin août : d'Epernon devra faire dresser par acte notarié une déclaration de repentir, visiter quelques églises désignées, réciter trois fois le Rosaire et trois fois le Petit Office de la Vierge, ériger une chapelle expiatoire dans la cathédrale de Bordeaux ; et, ce qu'il y eut de plus dur, c'est que le prélat délégué pour procéder à la cérémonie de l'absolution fut Sourdis lui-même.

Bruillard, abbé de Coursan, de la maison du cardinal de Richelieu, part le 1er septembre pour Bordeaux mander la chose à Sourdis. Sourdis triomphe ; mais la Cour, comme si elle n'eût pas fait grand fonds sur sa mansuétude, n'a rien laissé à son initiative : le lieu, la date, les paroles, les démarches de chacun sont réglés dans les moindres détails.

La rencontre devra avoir lieu à Coutras, le mercredi 20 septembre, « dans l'église ou chapelle du château. » L'archevêque sera accompagné d'une délégation de son clergé et du Parlement de Bordeaux. Le duc n'aura pas de gardes, mais se fera escorter d'autant de noblesse qu'il voudra. Après l'absolution, le duc devra faire visite à l'archevêque, le remercier, protester de son désir de vivre désormais avec lui en bonne intelligence et lui donner la main. L'archevêque rendra la visite. Le duc retournera alors à Plassac pour y attendre les ordres du roi. Enfin, l'abbé de Coursan rendra au roi un compte exact de ce qui se sera passé, en suite de quoi Sa Majesté décidera s'il y a lieu de remettre d'Epernon en possession de ses charges, honneurs et prérogatives.

Le 15 septembre, le clergé de Bordeaux s'assemble à l'archevêché, nomme les douze délégués qui devront accompagner l'archevêque, discute la question de savoir si l'on soumettra le gouverneur aux formalités du Pontifical. Le coupable, aux termes du Pontifical, doit se présenter en chemise [1], pieds nus, tête découverte, recevoir du prélat deux ou trois coups de baguette entre les deux épaules [2]. On décide que, vu son âge (il a quatre-vingts ans) et sa situation, on supprimera la tenue en chemise, les pieds nus et les coups de baguette.

Le mardi 19 septembre, l'archevêque va coucher à Coutras, et, le lendemain, dit la messe à l'église paroissiale, où il a tout fait disposer pour la cérémonie, devant la grande porte.

Or, ce n'est pas l'église paroissiale qui a été désignée par le roi, mais la chapelle du château : là doit se passer la scène de l'absolution, à huis clos, en présence des seuls témoins désignés. Il est inadmissible que l'archevêque contrevienne à des ordres aussi formels et donne à l'amende honorable un caractère de publicité qui en aggrave fort la rigueur : le temps est superbe, le populaire envahit déjà de toutes parts le petit cimetière qui entoure l'église, et des fenêtres des maisons d'en face tout le monde peut suivre la cérémonie.

L'abbé de Coursan représente tout cela à l'archevêque. En vain : Sourdis est intraitable. Ennui de l'abbé. Le duc évidemment voudra s'en tenir, comme c'est son droit, aux ordres du roi.

Le duc a passé la nuit à Guitres, village à une lieue de Coutras. L'abbé de Coursan l'y va trouver, et après un court entretien reprend à vive allure la route de Coutras. Nouvelle conférence avec Sourdis, toujours sans fruit : l'abbé a eu beau raisonner, prier, menacer : Sourdis ne cède rien. L'abbé prend à témoin les assistants, et repart pour Guitres. A Guitres il trouve cette fois un d'Epernon tout calme, doux et soumis.

« Monsieur, lui dit le duc, quand Monsieur l'archevêque me voudrait donner l'absolution dans un champ, je suis tellement disposé à la recevoir que j'irais d'aussi bon cœur la prendre là qu'au lieu où Sa Majesté vous l'avait prescrit ; mais, puisqu'il ne se peut autrement, retournez-vous en, je vous en prie, vers Monsieur l'archevêque pour l'assurer que je m'en vais le trouver. »

L'abbé de Coursan était arrivé de Paris prêt à tenir bon contre l'obstination qu'il croyait trouver chez le duc. Du coup il fut retourné : l'obstiné, ce n'était pas d'Epernon, mais Sourdis. Il vient une troisième fois adjurer Sourdis de se conformer aux ordres du roi, mettant en avant l'humilité et l'obéissance d'un vieillard comme d'Epernon. Devant l'entêtement de Sourdis, il appelle les conseillers au Parlement qui viennent d'arriver pour assister à la cérémonie, les prend à témoins, fait réitérer à l'archevêque son refus en leur présence : — « Où voulez-vous donc que cela se passe ? dit Sourdis. — Monsieur, je vous l'ai assez dit, c'est à vous meshuy à y aviser ! »

On disputait encore quand quelqu'un vient annoncer que le duc va arriver. Sourdis immédiatement se rend à la sacristie, revêt le pluvial violet (un magnifique pluvial tout brodé d'argent sur un gros de Naples, que feu le cardinal de Sourdis a rapporté de la sacristie du pape Clément VIII), traverse processionnellement l'église, monte les trois degrés du trône préparé en plein air, devant la grande porte. A sa droite se range le clergé ; à sa gauche Messieurs du Parlement. Puis la grande porte se referme, et on attend.

On attendit un grand quart d'heure. Enfin on annonce que le duc arrive à hauteur du cimetière. Il arrivait à pied, ayant laissé son carrosse à l'entrée de Coutras. Il marche droit à l'archevêque, se

[1] *Exutus usque ad camisiam.* Le *Pontifical* ajoute entre parenthèses : *ubi sic fieri solitum est.*

[2] *Pontifex sedens cum mitra, dicit cum ministris septem Psalmos pœnitentiales, Pontifice quandoque illum leviter inter scapulas verberante.*

découvre, s'agenouille, et demande l'absolution [1]. L'archevêque alors se lève, et tout le monde avec lui, excepté le duc et les siens, qui demeurent à genoux. L'archevêque entonne le *Miserere ;* et tandis que, soutenu par le chœur des prêtres et des chanoines, il lance à pleine voix les versets du psaume de pénitence, on entendait la voix faible et cassée de l'octogénaire qui psalmodiait à l'unisson, tenant à deux mains sa canne devant lui, le front appuyé sur ses mains.

Le chant terminé, l'archevêque se rassied, demande au duc s'il est prêt à se soumettre aux pénitences prescrites par le cardinal Bichi et par lui-même, se lève de nouveau, fait ouvrir le Pontifical, lit la longue formule d'absolution, et, arrivé à la fin, ajoute une longue phrase d'une dizaine de lignes qui n'est pas dans le texte liturgique, qui constitue un vrai réquisitoire, qui donne à la formule de pardon figure de formule d'accusation... D'Epernon, à ces mots, relève le front, regarde l'archevêque. Mais il était décidé à tout supporter, et s'abstient de relever ce subterfuge et les traits personnels lancés par le prélat.

Alors l'archevêque descend de son trône, tend la main au pénitent pour le relever ; on ouvre derrière eux la grande porte, et l'archevêque, menant le duc par la main, le conduit jusqu'au pied de l'autel, et, après quelques oraisons, l'asperge d'eau bénite et lui donne le baiser de paix.

On se sépare. Le duc mande Messieurs du Parlement et leur dit : — « Depuis soixante ans que je sers les rois, je n'ai fait une action qui me laisse plus de satisfaction que celle que je viens de faire, puisque le Pape me l'a *ordonnée*, le roi *commandée,* et le cardinal *conseillée.* »

Puis il fait à l'archevêque la visite due. En montant l'escalier, il marchait lentement, afin de laisser à Sourdis le temps de faire une partie du chemin. Mais Sourdis qui se tenait sur le palier, ne bougeait pas. Ce n'est que quand il vit les premières personnes de l'entourage du duc arriver, qu'il se décida et descendit jusqu'au second repos, où il rencontra son pénitent. Ils échangèrent des formules cérémonieuses de politesse, de bénédictions, de remerciements, puis des propos plus abandonnés, parlant du temps qui est superbe, des melons de Plassac, particulièrement bons cette année.

Le duc rentré chez lui, l'archevêque lui rend sa visite. Tout s'est très bien passé. Il est une heure : tout le monde a faim, mais le duc est pressé de quitter Coutras, et s'en va avec sa suite à deux lieues de là, au village de Chalaure, où l'on peut enfin dîner à deux heures passées.

Quelques semaines après, vers la mi-octobre, le prélat partait pour la Saintonge courre le cerf, tandis que le duc, rétabli par le roi dans toutes ses charges et prérogatives, rentrait à Bordeaux et reprenait en mains la direction de sa province. L'entrée de la France dans la Guerre de Trente ans l'année suivante allait supprimer toutes occasions de difficultés avec l'archevêque, car celui-ci s'en fut à la guerre, où, mis à la tête d'une flotte, il se distingua (1636-1641) par diverses actions d'éclat (prise des îles de Lérins sur l'Espagne, victoire de Gattari ou Guétarie, etc.). Le duc, pendant ce temps-là, tout malade, se dévouait à son gouvernement avec un zèle que plus d'un jeune gouverneur aurait pu prendre pour modèle ; il plaidait auprès de la Cour, mais sans succès, la cause du peuple écrasé d'impôts ; il parvenait à réprimer une Jacquerie qu'un parlementaire jaloux l'accusa ensuite d'avoir fomentée lui-même : le parlementaire essaya de soudoyer de faux témoins, et n'y réussissant pas, remit l'accusation à Sourdis, qui la transmit à Richelieu. Le duc se justifia, mais ne put obtenir la moindre sanction contre le conseiller qui avait ourdi la calomnie. Il n'était pas en cour auprès de Richelieu. L'échec du siège de Fontarabie (septembre 1638) lui porta le coup suprême : un de ses fils, le duc Bernard de La Valette, en fut rendu responsable et dut fuir en Angleterre pour échapper à l'échafaud. Condé fut installé au gouvernement de Guyenne (décembre 1638). D'Epernon se retira en son château de Plassac ; mais deux ans après, de nouvelles calomnies l'assaillaient auprès de Richelieu ; et il reçut du roi (13 juin 1641) avis d'avoir à quitter Plassac et de s'établir à Loches. Richelieu ne tarda pas à reconnaître qu'on l'avait trompé ; mais il n'était plus temps de rien réparer. Le vieillard, épuisé par tant d'émois, de disgrâces, par des deuils de famille, par la mort surtout de son fils le cardinal, mourut pieusement, dans sa quatre-vingt-huitième année, le 13 janvier 1642, laissant par testament divers legs pies, aux Capucins, aux pauvres honteux, aux filles pauvres à marier. Richelieu lui survécut peu, † 4 décembre 1642 (Louis XIII, † 14 mai 1643 ; l'archevêque Sourdis, † 1645, à cinquante ans). Son fils Bernard de La Valette, le condamné de l'affaire de Fontarabie, fut le 16 juillet 1643 absous par le Parlement de Paris, faute de charges suffisantes, et remis en possession de toutes ses charges et prérogatives, y compris le titre de duc d'Epernon, auquel il fit peu d'honneur : il avait les défauts de son père, sans ses qualités. Il eut la survivance du gouvernement de Guyenne ; mais, là où son père avait mérité une solide popularité, il ne sut que se rendre odieux, au point qu'il fut une des principales causes du soulèvement de Bordeaux lors de la seconde Fronde. Avec lui s'éteignit la famille : un de ses frères était mort sans postérité, un autre était le cardinal de

[1] C'était au duc à parler le premier, à formuler sa demande d'absolution. L'archevêque ne l'entendant pas, lui dit : — « Monsieur, demandez-vous pas l'absolution de l'excommunication qu'avez encourue ? — Je vous l'ai demandée par écrit et vous la demande encore. — Ce n'est pas assez, il faut que vous déclariez maintenant que vous la demandez de bon cœur. » Le duc répondit simplement : — « Oui, monsieur. »

Or, le duc avait parfaitement prononcé, quoique à voix un peu basse, la demande d'absolution. Son entourage, après la cérémonie, voulut prétendre que le prélat avait fait semblant de ne pas l'entendre afin d'avoir l'occasion de poser lui-même la question sur un ton d'autorité. L'abbé de Coursan aussi et deux conseillers soutinrent avoir entendu ; mais les tenants de l'archevêque disaient non. Le duc confirma avoir prononcé la formule, mais coupa court à ces récriminations et à d'autres. — L'auteur de la lettre où M. Mouton puise ces détails conclut en disant que l'archevêque et le gouverneur étaient si émus qu'ils ne s'entendaient point l'un l'autre.

La Valette, et de ses deux enfants, son fils mourut avant lui sans postérité, sa fille fut carmélite.

IV. — Sur cette période de notre histoire, relire **Le Grand Siècle**, de Jacques Boulenger (in-8 de 426 p., 15 f., Hachette). Le grand siècle, ce n'est pas le siècle seulement de Louis XIV, lequel, quand il succéda à son père en 1643, n'avait que cinq ans et n'inaugura vraiment son règne personnel qu'à la mort de Mazarin, en 1661. Mais c'est le siècle aussi de Richelieu, — aussi et peut-être surtout, devrais-je dire, car les conceptions politiques et administratives de Richelieu étaient d'une grandeur autrement authentique et promettaient des résultats autrement féconds que celles qui prévalurent au temps de Mazarin ; elles étaient autrement pénétrées de sens chrétien, de souci de justice sociale et de charité. Même au point de vue purement littéraire, il ne manque pas de gens pour donner la préférence au goût français tel qu'il se constituait au temps de Richelieu.

La Ire édition du livre de M. Boulenger remonte à 1911. Celle qui paraît aujourd'hui est la VIe, corrigée, et très accrue ; deux chapitres notamment ont été presque entièrement refondus. L'ouvrage fait partie de la Collection publiée sous la direction de M. Funck-Brentano sous ce titre : *L'Histoire de France racontée à tous,* et qui n'a d'autre tort que la lenteur extrême de ses collaborateurs (cinq volumes seulement encore parus : il est vrai qu'il y a eu la guerre). C'est tout le grand siècle, militaire, administratif, artistique, religieux, que M. Boulenger nous présente ici, avec un charme, un éclat, une vivacité, un don d'évocation qui font de son livre la plus entraînante des lectures. Il n'a pas toujours une intelligence très complète du fond doctrinal des querelles religieuses : il croit que le jansénisme existait bien avant Jansenius, que « le quiétisme est de tous les temps » (p. 283, 294), ce qui appellerait tout au moins des explications ; mais l'exposé qu'il fait ensuite de l'histoire même de la querelle est fort intéressant, et sympathique, comme le reste de l'ouvrage. Et quiconque l'aura suivi prendra une nouvelle et plus chaude conscience de la vérité qu'il formule à sa dernière page :

> « Le siècle où notre patrimoine national s'est enrichi de tant de gloire, de tant de beauté et de tant de provinces, il n'est que juste de l'appeler le Grand Siècle... En 1715, la France était lasse, certes, mais bien loin d'être exténuée, comme on l'a dit, puisque quelques années seulement allaient lui suffire pour se relever plus vivace, mieux portante, plus prospère et plus forte qu'elle ne l'avait jamais été. »

Dans la monumentale Histoire de la Nation française qui paraît sous la direction de M. Hanotaux, c'est à M. Madelin qu'a été confié le soin d'écrire le IIe volume de l'**Histoire politique** (in-4o de 590 p., 12 hors texte en couleurs, 4 cartes, près de 200 illustrations en noir, broché 48 f., Paris, Plon). Le tome I de cette *Histoire politique,* œuvre de M. Imbart de la Tour, allait des origines à l'avènement de François Ier ; ce tome II va de 1515 à 1804 ; un troisième volume, consacré au xixe siècle, sera l'œuvre de M. Hanotaux lui-même.

M. Madelin poursuit son exposé jusqu'à l'avènement de Napoléon à l'Empire, en 1804. Des esprits superficiels se fussent attendus qu'il l'arrêtât en 1789. Car 1789, pour beaucoup de gens, c'est la grande coupure dans l'histoire. C'est là une illusion qu'a démasquée déjà Sorel après Tocqueville. Si l'on regarde au fond des choses, la Révolution ne coupe pas, « n'interrompt pas, mais, après avoir, de courtes années, tourbillonné, va, tout au contraire, poursuivre et précipiter les mêmes destins, parce que ceux qui l'ont faite ne sont que les arrière-neveux de ceux qui conseillaient les rois. » Et quand nos arrière-neveux du xxxe siècle écriront l'histoire de notre âge, la Révolution, à un certain point de vue, leur apparaîtra, non pas comme une « Révolution, » mais plutôt comme une évolution, comme la suite et le développement un peu brusque, mais logique, d'un travail commencé depuis des siècles, travail non pas certes de libération, mais d'asservissement à l'Etat, — comme un anneau, un peu plus saillant sans doute, mais anneau tout de même, de la longue chaîne forgée par l'Etat pour réduire les individus sous son bon plaisir.

Le chapitre final de M. Madelin (Napoléon sur le trône) est intitulé : *L'avènement de César,* et son dernier sous-titre : *César Auguste.* Et déjà son premier sous-titre, à la page 1 (avènement de François Ier), portait : *La marche au Césarisme :* — « Mon fils, *mon César* est roy ! » s'écriait, le 1er janvier 1515, à la nouvelle de la mort de Louis XII, Louise de Savoie, la mère du nouveau roi. Elle ne croyait pas dire si vrai ! Mon César ! Simple caresse orgueilleuse sans doute d'une mère sans mièvrerie qui, comme tous ses contemporains, va volontiers chercher ses héros dans l'Antique ! Mais en fait, ce qui monte sur le trône en la personne de François d'Angoulême, arrière-petit-fils de Charles V et successeur de son cousin Louis XII, c'est bien le premier roi du bon plaisir absolu à qui, dans ce royaume prêt à acclamer un souverain maître, rien ne fera longtemps obstacle.

L'histoire politique de la France désormais, de François Ier à Napoléon, c'est l'histoire du développement de l'absolutisme, l'histoire de la confiscation progressive, par l'Etat, de toutes les libertés, à commencer par la liberté de l'Eglise. L'Eglise, après Napoléon et grâce à un concours de circonstances dont la moins providentielle ne fut pas la révolution de 1830, l'Eglise sera la première à se libérer des survivances étatistes d'ancien régime ; et sous son aile et à sa lumière reparaîtront au jour les vieux principes sociologiques du moyen âge chrétien qui ont déjà présidé à tant de reconstructions.

Or, cet absolutisme qui a fait un pas décisif sous François Ier, n'est pas né avec lui cependant. Pas plus en histoire politique qu'en histoire littéraire, pas plus en histoire humaine qu'en histoire natu-

relle, il n'y a de génération spontanée, de *prolem sine matre creatam.* Tout s'enchaîne, tout se tient, tout a été préparé ; la continuité est une loi des choses de ce monde. Il y avait trois siècles et plus, dit M. Madelin, que quinze générations d'hommes d'Etat, de loi et de plume, s'étaient voués à rebâtir, dans la Gaule reconstituée, l'Etat romain et le principat impérial. C'est la guerre des Albigeois surtout qui a accéléré le mouvement. Par la guerre des Albigeois et par les annexions qui ensuite sous Philippe le Hardi en furent la conséquence, le royaume était presque doublé ; mais en même temps il voyait se produire chez lui un afflux de principes nouveaux qui allaient prévaloir, avec les hommes du Midi latin. Le règne des légistes, ce fut la revanche du Midi contre le Nord. Le Midi était latin dans les moelles. Il avait gardé dans le sang l'esprit de Rome, la loi de Rome. Des chaires de Montpellier à celles de Toulouse, droit privé et droit public, la loi romaine s'enseignait. Toute une génération de légistes, au milieu du XIIIe siècle, s'y était formée, nourrie de la tradition impériale. Les papes (Alexandre III, Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV) avaient édicté des mesures sévères contre l'étude du droit romain : ils furent vite débordés. Or, de la loi romaine se détachait la formule fameuse, déjà ressuscitée au XIIe siècle par le Barberousse germanique : *Quod placuit principi, legis habet vigorem. Si veut le roy, si veut la loy,* dira-t-on plus tard chez nous. *Ce qui li plest* (au roi) *doist estre tenu pour la loi,* disait déjà, sous le fils de S. Louis, Philippe de Beaumanoir, juriste de l'école d'Orléans, fille, en cela, de l'école de Toulouse. C'est avec cette formule que l'on brisa le principe féodal. C'est avec cette formule que les légistes accourus de Languedoc ou d'Auvergne à la cour de Philippe le Bel, Plassians, Nogaret, Flotte, ont voulu briser la puissance de l'Eglise.

L'œuvre des légistes, pour autant qu'elle était dirigée contre la féodalité, fut acceptée par la nation, parce qu'elle se trouvait servir la nation autant que le roi. La féodalité tenta des réactions, dont la plus terrible, la plus longue, la plus funeste fut la guerre civile de trente ans désignée d'ordinaire sous le nom de guerres de religion, et que M. Madelin appelle « les guerres *dites* de religion, » précisément parce qu'il n'y voit « que l'effet d'une réaction politique et sociale presque fatale. » Il est fort possible (et c'est une vue développée jadis, je crois, par Imbart de la Tour) que les empiétements du pouvoir central aient contribué, pour une forte part, à jeter nombre de seigneurs et de municipalités urbaines dans les bras d'une hérésie dont plusieurs au début n'aperçurent pas toute la portée religieuse et qui leur sembla propice à une revanche des libertés locales opprimées. Mais si les meneurs étaient des politiques assez indifférents aux questions de foi, il est sûr que c'est la passion religieuse qui enflammait le gros de leurs troupes ; et c'est donc bien toujours de guerres de religion qu'il faudra parler.

Après trente années de dévastations et de déchirements sans nom, la fin de ce XVIe siècle nous donne le spectacle incomparable d'un de ces « rétablissements » quasi-miraculeux qui sont comme une des lois de notre histoire, qui font la stupeur exaspérée de nos ennemis et dont nous-mêmes sommes les premiers à nous étonner, à nous émerveiller. Puis, à la mort d'Henri IV et à la faveur de la régence, de nouveaux soubresauts de la noblesse. A la mort de Louis XIII, nouvelle régence, et nouveaux troubles, tout autrement graves : la Fronde (1648-1653), Fronde parlementaire d'abord, Fronde des princes ou jeune Fronde ensuite, mit le royaume à deux doigts de la ruine. La Fronde vit esquisser non seulement les théories politiques, mais les gestes et les manœuvres qui devaient triompher en 1789 : « Tout le scénario de nos révolutions reste le même. » Et une désolation qui rappelle les pires jours de la guerre de Cent ans : lisez ce rapport (Madelin, p. 276) du vicaire général Féret à l'archevêque de Paris, 25 octobre 1652 :

> « Les lieux, villages et hameaux déserts et destitués de pasteurs ; les rues et voisinages infectés de charognes, puanteurs et corps morts exposés ; les maisons sans portes, fenêtres, cloisonnages, et plusieurs sans couverts et toutes réduites en cloaques et étables ; toutes les femmes et filles en fuite... ; les malades languissants, moribonds et mourants sans rien pour les soulager, » les paysans vivant « d'eau et d'herbes, » d'autres de « racines qui ont épuisé leurs forces ; » les églises, pillées, sans messes, les morts sans sépulture. « Il n'y a point eu de moissons ni de vendanges, tout ayant été abandonné au pillage et à la pétulance du soldat de sorte que c'est un dénuement universel. »

Ce tableau de Féret a pour fond la charmante Ile-de-France, naguère si florissante ; mais nous savons, par la Correspondance de S. Vincent de Paul et l'excellent volume de Feillet, *La misère au temps de la Fronde et S. Vincent de Paul,* qu'il vaut pour les trois quarts du royaume. Les champs ont été abandonnés, les métiers ont cessé de fonctionner, les boutiques se sont fermées. La misère était affreuse, se traduisant par la dépopulation.

De cette crise la France sortit assoiffée d'autorité, Condé à jamais suspect [1], et Mazarin converti à la manière forte. La France mit tout son espoir au jeune roi Louis, comme soixante ans plus tôt elle l'avait mis au roi Henri, comme au lendemain de la Révolution elle le mettra en Bonaparte, comme elle le mettra encore en un Bonaparte après les troubles de 1848. Le Parlement sera réduit à l'humilité, moins par l'attitude roide du roi que par la rancune du peuple ; et pour avoir voulu s'élever au-dessus de son état, il sera, pour cinquante ans, ramené au-dessous de celui même que Richelieu lui avait laissé. Les assemblées de la noblesse resteront sans lendemain, et la noblesse domestiquée se fera de cour. Comme le note un témoin, « on ne veut plus entendre parler d'aucun remuement. » C'est à l'aveugle déchaînement de 1649 que pensera Naudé quand, dans ses *Considérations politiques,*

[1] Madelin : « Rentré, un jour, dans le concert de la nation, Condé restera, en dépit des grands services plus tard rendus à son pays, atteint de cette tache indélébile, qui, Mme de Sévigné ne s'en taira pas, gênera toujours l'admiration. »

il dépeindra « la bête à plusieurs têtes, vagabonde, errante, folle, étourdie, sans conduite, sans esprit ni jugement[1]. »

Les assemblées du clergé paraîtront quelque temps encore peu soumises, mais seront bientôt ramenées aux volontés du roi. Aux Etats Généraux de 1614, les derniers de l'ancienne monarchie, le clergé était encore très ultramontain ; et un contemporain note qu'on le vit en proie à « une émotion et un abattement extraordinaires, » à la nouvelle que le Tiers (début de 1615) avait inscrit en tête de ses cahiers, pour être reçu comme « loi fondamentale de l'Etat, » un article portant « que, comme il (le Roi) est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume... Que l'opinion contraire, à savoir qu'il soit loisible de tuer ou déposer nos Rois, est impie, détestable, contre l'établissement de l'Etat de la France, qui ne dépend immédiatement que de Dieu... » Le Clergé, pour obtenir le retrait de l'article, multiplia les démarches auprès du Tiers, en douceur d'abord, « avec des paroles de soie, » puis énergiquement, sans succès. Le Tiers faisait la sourde oreille. La Cour alors, où dominaient également les ultramontains, trouva moyen de ménager à la fois le Clergé et le Tiers : elle avisa celui-ci qu'il n'était « plus besoin » d'inscrire l'article, attendu que le Roi le tenait pour « présenté et reçu ; » après quoi elle prononça (24 février 1615) la clôture de ces incommodes Etats.

Or, en 1682, l'Assemblée du Clergé de France, dans le premier des articles de sa Déclaration, reproduira en substance cet article dont s'était si fort ému le Clergé des Etats de 1614. Et cette Assemblée de 1682 fût allée beaucoup plus loin sans Bossuet et sans Louis XIV. Les passions étaient très surexcitées à l'Assemblée ; l'ambassadeur d'Angleterre allait partout répétant que « bientôt les deux pays seraient sous la même religion. » Bossuet le savait, et craignait ; c'est sur l'ordre de Louis XIV qu'il fut chargé du discours initial, et il s'en acquitta à merveille. Ce Sermon sur l'*Unité de l'Eglise* fut prodigieux de prudence, vrai « tour de force, » écrira Joseph de Maistre. Bossuet y enferme, « dès ses premiers pas, dit Madelin, l'Assemblée, traversée de passions gallicanes violentes, dans le cercle que traçait autour d'elle la doctrine catholique. » Le roi, « après avoir lu avec beaucoup d'attention le discours tout entier, » fit savoir à l'orateur qu'il en était « très content. » Bossuet ensuite se fit à l'Assemblée le champion des formules modérées, assez peu claires même et mal définies (sauf le Ier article) ; c'est grâce à lui que fut écarté du texte de la Déclaration « l'appel au futur concile, » qui eût amené une rupture avec Rome. Rome cependant, qui par deux fois (décrets de 1642 et de 1664) avait condamné le fameux livre de Pierre de Marca (mort archevêque de Paris en 1662), *De concordia sacerdotii et imperii seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ*, Rome fulmina, à la grande surprise de l'Assemblée, qui avait pensé être modérée. Aussi, quand l'archevêque de Reims, Le Tellier, donna lecture du Bref pontifical (9 mai 1682), d'âpres récriminations s'élevèrent ; l'Assemblée se prétendit méconnue, et il fut parlé de créer pour l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, un « patriarcat des Gaules. » Mais Bossuet veillait, et obtint que la protestation de l'Assemblée fût rédigée en des termes où le « chagrin » s'exprimait sans formelle irrévérence. Et Louis XIV, plus papiste que l'Assemblée et que Bossuet, interdit la publication de ladite protestation. Louis XIV n'aimait pas le « désordre, » et tout cela créait du désordre : quelques heures après cette tumultueuse délibération du 9 mai, il signifiait à l'Assemblée son congé.

A la mort du roi, réaction inévitable. Le Ier chapitre de la période qui s'ouvre en 1715 est intitulé, chez M. Madelin : *Vers l'anarchie*. C'est le pendant du chapitre initial où l'avènement de François Ier, deux siècles plus tôt, était caractérisé d'un mot : *La marche au Césarisme*. L'anarchie est une étape dans la marche au Césarisme, la plus accélérée des étapes. Anarchie dans les idées, grâce à la connivence du pouvoir royal ; anarchie dans le pouvoir lui-même, irrésolu, flottant, incohérent : c'est Bernis lui-même, ministre des affaires étrangères en 1756 (puis ambassadeur à Rome jusqu'en 1791), qui parle, aux environs de 1750, de « l'anarchie dans laquelle est tombé le gouvernement, » par suite, dit-il, de la « brouillerie ouverte » entre d'Argenson et Machault, et par suite de bien d'autres causes. Anarchie aux Etats-Généraux de 1789, dès la première semaine de leur réunion, dès les mois qui se sont écoulés de leur convocation (du 8 août 1788) à leur réunion (1er mai), dès toujours : il y a un demi-siècle que d'Argenson, envisageant l'éventualité de cette convocation, ajoutait : « Ces Etats-là ne s'assembleraient pas en vain. » Anarchie spontanée partout, dès l'été de 1789.

La Révolution eût-elle pu être évitée ? Non, en ce sens que, dès la fin du règne de Louis XV, il était clair qu'une refonte complète s'imposait de l'organisme gouvernemental, administratif, financier. Mais, ce qui n'était pas du tout nécessaire, c'était de faire tout crouler, de jeter bas trône et autel, de noyer dans le sang le régime antique. Un nouvel ordre pouvait très bien s'établir sans tant de convulsions. Mettez sur le trône un prince qui eût hérité du génie tout à la fois si ferme et si souple de ses aïeux ; qui eût envisagé d'un œil

[1] C'est sans doute d'une édition postérieure à la Fronde que M. Madelin prend ce texte ; car les *Considérations politiques sur les coups d'Etat* ont paru en 1639, à Rome, où Naudé était bibliothécaire du cardinal Barberini (neveu du pape régnant Urbain VIII). — Gabriel Naudé, † 1653, fondateur de notre Bibliothèque Nationale, Bibliothèque Mazarine, mais qui, d'après le plan tracé par Naudé même, devait être publique, ouverte tous les jeudis à tous les hommes d'étude. Le premier fonds qu'il avait réuni, de 40.000 volumes, fut dispersé par arrêt du Parlement ordonnant la vente des meubles (y compris la bibliothèque) de Mazarin. Naudé en racheta ce qu'il put (3.500 volumes), partit pour Stockholm, chez Christine de Suède, et, rappelé après la Fronde par Mazarin, mourut bientôt, en 1653, à cinquante-trois ans.

clair la situation et compris que la nation exigeait une révolution qui très précisément n'eût fait que consommer l'œuvre de sa dynastie ; qui eût été enfin assez ferme pour faire *sa politique* sans défaillance et sans écart : la révolution, s'accomplissant sous l'égide du roi, eût pu n'être que bienfaisante. Fallait-il même que le prince possédât ce « génie » que Frédéric II de Prusse croyait nécessaire au successeur de Louis XV ? Il suffisait d'une claire vue et d'une persévérante fermeté. (Madelin, p. 462).

Ce n'est pas la clairvoyance qui manqua à Louis XVI, mais la fermeté. Ame molle dans un corps épais, son esprit n'était pas, il s'en fallait, celui d'un sot :

Cent traits le prouvent, et on relève çà et là avec surprise dans ses propos une finesse de vue qui va contre la légende. C'était surtout un homme bon, et, suivant le mot qui avait cours à cette époque, « vertueux, » et le fait est qu'il avait toutes les vertus qui ne font pas un roi. Une timidité lourde est le trait caractéristique de cette physionomie. Cette timidité l'empêchera de jamais regarder en face un homme comme une situation, le fera soudain balbutier, mis en déroute par une réponse un peu vive, et l'entraînera, suivant le mot de Turgot, à « ne pas savoir dire : non. »

Discernant parfois bien ce qu'il y avait lieu de faire, il s'y résolvait même parfois et avec de grands éclats de voix, car, comme tous les faibles, il s'étourdissait volontiers de paroles très violentes. Mais on eut vite fait de savoir qu'on ne perdait pas grand'chose à lui résister, et que, par contre, on perdait à l'avoir un instant amené à vouloir et à agir. N'étant, au fond, nullement un insouciant comme Louis XV ou un versatile comme Charles IX, il abandonnera cependant une affaire et, chose plus grave, l'homme qu'il aura lui-même encouragé à l'entreprendre, par cette disposition mystérieuse et dissolvante qui transforme chez certaines gens toute *volonté* en *velléité*. Le résultat sera que nul ne pourra jamais se fier à ce très honnête homme, tout comme s'il eût été un prince sans foi. Le mot qui courra du salon de l'Œil-de-Bœuf aux conciliabules des partis sera : « Forcer la main du roi. » Sa main se laissera forcer, mais on ne sera jamais sûr de la tenir. — « Imaginez-vous, disait son frère de Provence (le futur Louis XVIII), des boules d'ivoire huilées que vous vous efforceriez de tenir ensemble. »

Ajoutons qu'ayant, tout comme ses aïeux, l'orgueil de sa race, la conscience de grands devoirs et de grands droits, il n'était cependant pas roi.

Le « métier de roi » où Louis XIV avait trouvé tant de « délices, » Louis XVI n'y trouvera, après les premiers mois, que de l'ennui ; il ne le saura jamais parce que jamais il ne l'aimera. Entre deux Conseils où parfois il se sera endormi, il s'échappera vers la chasse ou bien s'enfermera dans l'atelier où il lime avec un maître serrurier des serrures et des clés. Le jour où il recevra la couronne à Reims, il dira : « Elle me gêne ! » Elle le gênera toujours. Lorsqu'en 1776 Malesherbes lui apportera sa démission : — « Que vous êtes heureux ! lui dira-t-il. Que ne puis-je aussi quitter ma place ! »

Or, ce que les sujets, — et les Français en particulier, — supportent le moins chez ceux qui sont appelés à leur commander, c'est la faiblesse, l'irrésolution, l'abdication de l'autorité. Louis XVI a laissé son peuple en proie à l'anarchie ; et depuis lors la France n'a cessé d'osciller entre l'anarchie et le despotisme, entre des simili-libertés qui ressemblent trop à des licences et une législation qui refuse à la liberté individuelle les plus élémentaires garanties. M. Madelin n'envisage de la Révolution que l'œuvre politique : le titre même de son livre, *Histoire politique,* titre qui lui a été imposé par la distribution du travail entre les collaborateurs de la grande *Histoire,* l'y engageait. Mais la Révolution n'a pas été une entreprise politique seulement : c'est aussi — et surtout — au Christ et à son Eglise qu'elle entendait s'attaquer. « La Révolution est essentiellement satanique, » disait (avant même qu'elle fût achevée) ce voyant de Joseph de Maistre. Elle a été préparée dans les Loges ; et la Maçonnerie d'aujourd'hui ne laisse pas échapper l'occasion, dans ses convents, de la revendiquer comme son œuvre, comme son chef-d'œuvre (cf. *Ami,* p. 330-1). Entreprise politique et entreprise religieuse étaient d'ailleurs solidaires dans la pensée des meneurs ; et c'est pour assurer leur triomphe sur l'Eglise qu'ils voulaient jeter bas d'abord l'institution monarchique. Et la monarchie, de son côté, si elle n'eût favorisé et accéléré l'orientation de l'Eglise de France dans le sens gallican, eût trouvé dans « son » clergé, au jour du péril, un appui plus sûr. Une Eglise plus romaine, affranchie des servitudes gallicanes, libre dans son développement, eût été autrement à même d'opposer à l'invasion des doctrines de mort une digue efficace.

Veuillot écrivait un jour (novembre 1865) à Prévost-Paradol : « Le monde a perdu le secret de faire une même chose de la liberté et de l'autorité. Ce secret était à Rome. » Quand on ne le cherche plus à Rome, il est inévitable que la liberté et l'autorité, cessant d'apparaître comme une même chose, se dressent l'une contre l'autre dans des conflits irréductibles.

V. — C'est la tragique préface de nos guerres de religion que M. Lucien Romier nous redit dans son récent travail, **La Conjuration d'Amboise,** ou *l'aurore sanglante de la liberté de conscience, le règne et la mort de François II* (in-8 écu de 290 p., 10 f., Paris, Perrin). M. Romier, ancien membre de l'Ecole de Rome et de l'Institut français d'Espagne, nous a déjà donné, à la veille de la guerre, *Les Origines des Guerres de religion,* en 2 vol. gr. in-8, étude de la diplomatie française sous le règne d'Henri II (1547-1559), puis, il y a deux ans, *Le Royaume de Catherine de Médicis ou la France à la veille des Guerres de religion,* 2 vol. in-8 écu, tableau de la France sous le règne éphémère, mais décisif, de François II (juillet 1559-décembre 1560), tableau d'une érudition précise et tout ensemble d'une étonnante intensité de vie, où l'on a l'illusion vraiment de respirer l'atmosphère embrasée de cette angoissante veillée des armes (*Ami* 1922, p. 599-604). Ce qu'il étudie aujourd'hui dans son nouveau travail, c'est le règne lui-même de François II, et cette Conjuration d'Amboise qui en fut le gros événement. Le nouveau roi montait sur le trône à quinze ans ; la reine sa femme, à dix-sept (Marie Stuart, nièce des Guises par sa

mère Marie de Lorraine), sans plus d'expérience que son époux. Tous deux étaient catholiques fervents. Le jeune roi, le soir de son avènement, offrit la régence à sa mère, Catherine de Médicis. Celle-ci la refusa, préférant faire reconnaître la majorité du roi, pour laisser aux Guises la charge de l'Etat ; elle se contenterait de surveiller la conduite du nouveau gouvernement. Au Conseil royal dominent donc désormais les Guises, qui sont les champions déclarés de la cause catholique (le duc François leur chef, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale et le Grand-Prieur) : ils « possédaient paisiblement, dit un chroniqueur, le roi et le royaume. »

Cette possession paisible ne fait point l'affaire des huguenots. Ceux-ci, dès août 1559, songent à organiser le complot qui éclatera au printemps de l'année suivante et qui est resté connu sous le nom de Conjuration d'Amboise. Le plan est celui-ci : renverser le roi François II et ses conseillers les Guises, pour installer au pouvoir Antoine de Bourbon, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon (la branche aînée s'était éteinte avec le fameux connétable, le traître, tué en 1527 au siège de Rome), roi de Navarre, époux de la féroce Jeanne d'Albret (père de notre futur Henri IV). Cet Antoine était venu à Paris en 1558 pour le mariage du Dauphin ; il s'y montrait assidu aux prêches ; il nouait des relations plus que suspectes avec les luthériens d'Allemagne : roi de France, il saurait, comme Henri VIII en Angleterre, comme les princes luthériens en Allemagne, comme Gustave Vasa en Suède, comme Frédéric Ier et Christian III en Danemark, imposer par la force le protestantisme à la France comme religion de l'Etat.

L'âme et l'inspirateur du complot, ce fut Louis prince de Condé, tige de la maison de Condé et frère cadet d'Antoine de Bourbon. Mais il évite de se mettre en avant. Il est le « capitaine muet. » Evitent aussi de se découvrir les grands seigneurs ses proches, son beau-frère La Rochefoucauld, son neveu Porcien, etc. Le complot sera l'affaire de « lieutenants, » de hobereaux obscurs. A la tête, et pour en être l'organisateur, Condé a placé La Renaudie, dont le nom lui a été indiqué par le jeune pasteur Chandieu, le héros alors de la communauté huguenote de Paris. C'est un triste sire que ce La Renaudie. Gentilhomme de petite noblesse périgourdine, d'abord au service des Guises, il a été condamné par le parlement de Dijon à la détention perpétuelle, pour usage de faux, en 1546. Les Guises favorisent son évasion. Il passe en Suisse, épouse une réfugiée huguenote française, vit quelque temps à Berne et à Lausanne, obtient en 1558, grâce aux Guises, la permission de rentrer en France. Il s'y mettrait volontiers au service des pasteurs de Genève pour la diffusion de « l'Evangile. » Mais Calvin a depuis longtemps prévenu les pasteurs de l'église parisienne contre la « futilité » du personnage, « homme plein de vanité et d'outrecuidance, écrit-il, famélique, cherchant partout une proie, menteur impudent, en quête d'argent à extorquer et d'amitiés à exploiter. » Mais c'était un beau parleur, « un des plus éloquents hommes de ce royaume, dit Belleforest, quoique sans érudition, » un homme d'entregent et d'audace. Chandieu avait vu juste en le désignant comme recruteur de la conjuration. La Renaudie sut, au cours de l'hiver 1559-1560, soudoyer toutes sortes d'aventuriers et de toute origine, des Allemands, des Suisses, des sujets du duc de Savoie, des Anglais, des Ecossais, etc. Il les payait bien, 16 à 18 sols par jour aux gens de cheval, 10 sols aux gens de pied : des communautés réformées s'étaient imposé une contribution pour subvenir aux frais de l'entreprise.

Le 22 février 1560, le roi s'est rendu à Amboise. C'est là qu'on va l'enlever. De l'Est et de l'Ouest, d'Orléans et de Tours, les bandes du complot devront s'acheminer le plus secrètement possible vers Amboise, se cacher dans les vastes forêts des environs, y attendre un jour ou deux le signal de marcher sur le château. Mais ce signal ne sera donné qu'après que les chefs de la conjuration auront pénétré dans la place pour y accomplir la première partie de leur tâche, la plus scabreuse. Le rôle assigné aux bandes est, en effet, non point de réduire le château par un siège, ce qui eût laissé au roi le temps de recevoir du renfort, mais d'appuyer du dehors une exécution que les conjurés doivent accomplir par surprise à l'intérieur même du château. Comme ils sont gentilshommes, La Renaudie, Castelnau, Mazères, Maligny, ils pensent pouvoir y entrer sans trop de difficulté, y introduire aussi une troupe d'hommes munis d'armes couvertes que l'on cachera dans les caves ou au grenier. Quatorze archers de la garde et deux ou trois portiers ont été subornés. On s'emparera de la personne du roi ; on tuera le duc de Guise et le cardinal de Lorraine au premier signe de résistance. — « Ce faict, Condé devoit parler. » La date de l'exécution, fixée d'abord au 10 mars, est retardée ensuite de cinq ou six jours.

Mais les Guises ont été avertis, plus de quinze jours à l'avance, et de divers côtés, même de l'étranger, surtout du duc de Savoie. Ils veillent. Ils ne se pressent pas d'agir. Ils veulent attendre que leurs adversaires découvrent en plein leur dessein, afin que le crime ne puisse être nié devant l'opinion. Les premiers prisonniers faits par les patrouilles royales dans les forêts avoisinantes aux environs du 10 mars, apportent des révélations terrifiantes sur l'étendue du complot, d'autant plus terrifiantes qu'ils n'en savent préciser qui sont les meneurs : ils s'accordent seulement à signaler comme chef de toute l'entreprise un « grand de France » ou un « chevalier de l'Ordre. » Qui est-ce... ? Les Guises ne savent plus à qui se fier, sentant bien qu'ils n'ont eu affaire encore qu'à des comparses. La Cour attend dans l'angoisse le 15 mars.

Ce 15 mars cependant et son lendemain sont des journées heureuses : les principaux lieutenants de La Renaudie tombent aux mains des troupes

royales, avec nombre d'autres prisonniers. Les Guises se croient hors de danger, et veulent compléter leur victoire par la clémence : le 16, François II expédie à tous ses officiers et aux évêques des lettres d'amnistie pour tous les conjurés qui viendront se déclarer dans un délai de quinze jours.

Mais le 17, à l'aube, tandis que le château dort encore, des bateliers signalent, sur la route de Blois, une troupe de 200 cavaliers au grand trot. C'est l'assaut du château qui se prépare. Au château, grand désarroi d'abord. On organise en hâte la résistance. Les 17, 18 et 19 mars sont jours de batailles sanglantes, où La Renaudie trouve la mort. Les prisonniers disent tous marcher « sous la charge du prince de Condé, » et donnent des chiffres effrayants : une armée de 2.000 chevaux et 4.000 piétons est massée en Berry, une autre de 8 à 10.000 hommes arrive de Gascogne, etc. Le 20 mars, la révolte est étouffée. C'est maintenant le règne de la justice, qui a été beaucoup moins cruelle que ne l'ont dit les chroniqueurs anti-guisards. Du 20 au 30 mars, un témoin a dénombré 20 gentilshommes, capitaines et soldats pendus ou décapités par voie de justice, et 50 personnes jetées à la Loire. Si l'on tient compte en outre des exécutions accomplies dans les villes voisines, à Blois, à Tours, à Orléans, la répression officielle n'a fait guère plus d'une centaine de victimes. Condé sut échapper à toute condamnation : il se conduisit « en pleutre » (Romier, p. 20), nia tout, désavoua tout, et tandis qu'il fleuretait avec les dames, les pauvres bougres qu'il avait perdus continuaient à être « branchés » (Madelin, p. 86).

La répression d'Amboise n'est pour rien dans l'éclat des fureurs protestantes. Il y avait longtemps que celles-ci couvaient ; et en ces mêmes mois de février et mars 1560 (deux ans avant Wassy), une vaste insurrection, fort bien préparée, éclatait en Provence, en Languedoc et en Dauphiné, pour implanter de force le protestantisme et détruire le catholicisme dans le Midi ; et les rebelles étaient assez organisés pour tenir en échec durant six mois toutes les forces royales amenées contre eux. (Romier, p. 68). Les protestants professaient alors, non moins que les catholiques, la nécessité de l'unité de croyance dans toute nation bien constituée, le devoir par conséquent de réprimer et d'écraser la dissidence par la force.

Les protestants étaient même beaucoup plus fermes que les catholiques à professer cette nécessité. Au lendemain des semaines d'Amboise, Catherine de Médicis, qui a pris dans les conseils royaux une influence désormais dominante et qui, avant la fin de cette même année, déclarera, au chevet du roi prêt à mourir, sa résolution de prendre la régence, inaugure la politique de tolérance qui permettra aux huguenots de préparer tout à leur aise non plus de simples conjurations, mais la période de furieuses guerres civiles où la France a bien failli sombrer. Et le pauvre François II, après une brève maladie, quitte ce monde (5 décembre 1560) sans que personne le regrette : les catholiques incriminent sa faiblesse, et les huguenots le dénoncent comme un grand criminel parce qu'il a empêché Condé de renverser l'Etat.

VI. — Les Normands fêtent cette année le millénaire de leur établissement en France. Ils l'ont déjà célébré en 1911. Mais en 1911 c'était à Rouen ; cette année c'est à Bayeux ; et en 1933 ce sera à Coutances. C'est que la Normandie, non plus que Paris, ne s'est faite en un jour. Elle a passé par trois étapes. La Normandie du début, celle du traité de St-Clair-sur-Epte de 911, ne comprenait que la Haute-Normandie, diocèses de Rouen, Evreux et Lisieux. — Une douzaine d'années après, c'est de nouveau la discorde au royaume de France : Raoul de Bourgogne prend les armes contre le roi Charles le Simple et se fait couronner à St-Médard de Soissons ; les Normands entrent en lice pour la cause du roi Charles, se font battre par Raoul sur l'Oise ; mais, comme Raoul a besoin de leur neutralité, il leur donne, en 924, les comtés de Bayeux et du Mans. On ne voit pas que les Normands aient jamais occupé Le Mans : il s'agit sans doute de l'Hiémois, c.-à-d. du diocèse de Sées, que nous voyons désormais en possession des Normands sans qu'aucune mention particulière ait été faite de son annexion : l'Hiémois, jusque là, dépendait du Maine, ce qui explique la confusion faite par le chroniqueur. Ce sont donc les deux diocèses de Bayeux et de Sées que la Normandie gagne en 924. — Elle sera complète en 933 par l'annexion du Cotentin, qui jusque là dépendait (théoriquement) de la Bretagne, mais où de nombreuses bandes normandes avaient déjà élu domicile. — Restaient encore les Normands de la Loire, installés à Nantes : mais ceux-là, qui ont toujours mené une existence à part, ont fini par disparaître sans laisser de trace dans l'histoire. — Voir le détail de tout ceci dans *Revue Bleue* du 7 juin : *Le millénaire de la Normandie*, par Albert-Petit.

On nous y explique que ces Scandinaves ont toujours été pillards. La piraterie était, de toute antiquité, leur industrie nationale : « Il semblait indigne d'un homme libre, dit le chroniqueur, de se procurer par la sueur ce qu'il peut acquérir par le sang. » Seulement, jusqu'au IXe siècle, ils se pillaient entre eux, ils ne sortaient pas de la Scandinavie. C'est que celle-ci n'était pas organisée politiquement, et s'émiettait en une poussière de petits royaumes : seize rien qu'en Norvège. Quand il y a tant de frontières, la guerre est continuelle. Aussi étaient-ce de perpétuels exodes de vaincus, de proscrits, de fugitifs, errants d'un pays à l'autre, accrus de la multitude des enfants illégitimes, qui n'étaient nullement déconsidérés mais simplement exclus de l'héritage paternel. Et on piratait... Puis, vers la fin du VIIIe siècle, les royaumes scandinaves se constituent, s'unifient, cristallisent : il n'y en a plus maintenant que trois, dont les souverains font la chasse aux pillards. Il faut bien chercher fortune ailleurs. Et ils s'en vont en Islande, en Groënland, en Vinland, en Russie aussi (surtout